

Québec force les policiers à retourner à leurs postes

L'armée répond à l'appel de Québec

Les employés débraient à Ch. LeMoyne

Accueilli par des huées et des quolibets, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, n'est resté que quelques minutes hier après-midi au centre Paul-Sauvé, ses propos n'ayant guère été appréciés des milliers de policiers réunis dans cet amphithéâtre. (Photo Keystone)

Voir page 2 : Loi spéciale

LE DEVOIR

10 CENTS

Une fusillade fait 3 morts devant la Murray Hill



(Photo Keystone)

La manifestation, qui avait commencé vers 7 h. 30 devant les garages de la Comagnie Murray Hill, rue Barré, s'est rapidement propagée peu après 10 h. 30, quelques centaines de jeunes gens ayant gagné rapidement les principaux hôtels, notamment le Reine Elizabeth, le Windsor, le Mont-Royal, et les grands magasins des rues Sainte-Catherine, Peel, Mansfield et Metcalfe. Les montres des établissements commerciaux ont volé en éclats; les lobbies des hôtels ont été assiégés; le restaurant "Le Vaisseau d'Or" (propriété du maire Drapeau dans le sous-sol du Windsor) a été envahi et plusieurs clients ont été malmenés; les dégâts matériels seraient importants. Une pharmacie, située à l'intersection des rues Peel et Sainte-Catherine, a été attaquée par les manifestants.

Voir page 2 : Murray Hill

Les agents de Montréal au 100^e rang des policiers du Canada?

"Il n'y a pas beaucoup de personnes ici qui aimeraient se trouver dans mes souliers, a dit M. Saulnier, qui avait subi avec impassibilité la colère des

Saulnier: nous ne pouvons pas prendre de décision sous le coup d'une menace

Voir page 2 : M. Sauviniér

Moscou et Pékin conviennent de discuter de leurs frontières

Deux concessions mineures mais révélatrices sont relevées de la part de Moscou : c'est à Pékin qu'a été laissé le bénéfice de l'annonce, c'est à Pékin que la négociation s'ouvrira.

Voir page 2 : M. Savinier

suites
de la première
page

M. SAULNIER

sistance de faire leur devoir et de reprendre leur poste.

M. Saulnier, qui parlait seul devant les journalistes, leur avoua ne pas pouvoir facilement résoumer la situation à ce moment. Il reconnut toutefois que la situation actuelle était la plus critique jamais connue par son administration.

Refusant de dire quelles mesures la ville envisageait pour le cas où les policiers refuseraient de revenir au travail, M. Saulnier s'est bordé à préciser que les autorités municipales avaient informé Québec de la situation qui régnait dans la métropole.

Interrogé sur l'éventualité d'un recours aux forces armées canadiennes, le président du comité exécutif a répondu que la ville, constitutionnellement parlant, ne pouvait communiquer avec les autorités fédérales, cette attribution relevant de la juridiction provinciale.

Par la suite, toujours dans le plus strict huis clos, les délibérations reprirent dans le bureau de M. Saulnier. C'est à ce moment-là que des journalistes purent apercevoir le chef Jean-Paul Gilbert.

Puis vers 6h30, une délégation de l'Association des pompiers de Montréal, présidée par le président André Plante, et accompagnée du président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, fit son apparition dans l'antichambre du bureau de M. Saulnier.

Ils ne furent présents sur les lieux que 15 minutes, le temps de remettre vraisemblablement à M. Saulnier, un document portant, croit-on, sur les demandes syndicales des pompiers de Montréal. Interrogé par un journaliste, M. Plante précisa que les pompiers avaient maintenu de quoi assurer la protection essentielle contre les incendies. Entre-temps, tous les pompiers qui n'étaient pas engagés dans ces équipes de sécurité minimale, étaient invités à se rendre au centre d'entraînement des pompiers rue Notre-Dame est.

Vers 6h45, la nouvelle se mit à courir dans les couloirs de l'hôtel de ville, où des employés continuaient de travailler au rez-de-chaussée, que des membres du Mouvement de libération du taxi (MLT) étaient en route vers l'immeuble municipal.

Une cinquantaine de taxis arrivèrent à ce moment même, dans un concert de klaxons, circulant autour de l'hôtel de ville, puis se réunissant un moment devant la grande porte de l'immeuble rue Notre-Dame. Ce fut alors le black-out le plus complet dans les bureaux donnant sur la rue, les rideaux étant tirés. Les lumières éteintes, sauf dans le bureau de M. Saulnier.

Certains employés de l'hôtel de ville eurent un moment que les manifestants allaient tenter de pénétrer dans l'immeuble. En effet, vers 7h00, seuls trois agents de sécurité Phillips, armés, étaient de garde au sous-sol. Il eût suffi qu'un groupe de risque-tout défonçât les portes arrière de l'immeuble pour que l'état-major de l'administration municipale, se retrouve face à face avec des manifestants, en l'absence de tout policier municipal ou provincial.

Dix minutes plus tard, on entendit un cri dans la rue Notre-Dame: "A Murray Hill d'abord!" Quelques minutes plus tard, le drame éclatait au garage de Murray Hill, dans le bas de la ville.

Enfin, un peu avant 20h30, quatre voitures de la sûreté de Québec sont entrées au sous-sol de l'hôtel de ville, une dizaine de policiers assurant des lors la protection des autorités municipales.

LA COLÈRE ÉCLATE

policiers. Il est de mon devoir de vous rencontrer, de vous faire un court exposé. Dans les circonstances, j'ai un devoir à accomplir, et ce devoir est urgent. Vous devez être conscients que ce problème ne peut être réglé ici. C'est impossible.

Et M. Saulnier est reparti comme il était arrivé, accompagné des huées et des cris de mécontentement de la foule.

Les policiers, plus solidaires encore qu'au début de la journée, avaient depuis longtemps décidé de rester au centre jusqu'à ce que la ville leur rende justice en revenant sur la décision du tribunal d'arbitrage. "On reste, on ne sort pas, \$9,200, clamaient les policiers de toute part.

Ce n'est pas que la question des salaires qui a soulevé l'ire des agents, sergents, lieutenants et capitaines réunis au centre. Un point très délicat, qui avait déjà provoqué une réaction très vive de leur part en février 1968, est remis en question dans la sentence des arbitres.

Il s'agit de ce qu'en argot de police on appelle le "one man car", la patrouille solitaire, le code 100.

Cette pratique, qui avait déjà été imposée aux policiers, puis annulée en février 1968, force les agents à patrouiller seuls dans leurs automobiles.

Selon les policiers, il s'agit d'une pratique très dangereuse, insensée même, qui leur a été imposée par les arbitres à la demande de la ville, sans que ces arbitres aient la moindre connaissance du travail de police. Comme exemple du danger que comporte la patrouille solitaire, ils ont souligné qu'il y a deux jours seulement, à Toronto, un agent qui patrouillait seul avait été battu à mort par des malfaiteurs. Au début de la matinée, les policiers avaient d'ailleurs gardé une minute de silence à la mémoire de cet agent torontois victime du devoir.

Le juge Gaston Rondeau, président du tribunal d'arbitrage, et Me Gérard Beaupré, arbitre de la partie patronale, disent au sujet de la patrouille solitaire, dans leur jugement majoritaire, que "la preuve de la ville sur ce point a paru plus positive pour la protection générale du public, sans danger pour le policier lui-même. Cette demande est donc accordée", disent-ils en conclusion.

C'est avec une joie évidente que les jeunes manifestants contemplaient les véhicules et les garages en feu de Murray Hill.

Dispersés par les policiers provin-

Fait à souligner, c'est le tribunal d'arbitrage qui a dû établir une échelle de salaire, inférieure à la demande syndicale, la ville elle-même n'ayant pas proposé d'échelle de salaire aux policiers.

Pour établir cette échelle, le tribunal a retenu les facteurs suivants: coût de la vie, tendance générale des salaires, évolution de la fonction policière, milieu économique de Montréal, qualifications requises des policiers et risques nouveaux.

Le représentant de la partie syndicale au tribunal d'arbitrage, M. Jacques Brûlé, dans sa sentence minoritaire, rappelle que la ville de Montréal n'a pas soulevé, au cours de toute la preuve, quelque argument que ce soit basé sur son incapacité de payer et que, face aux demandes salariales du syndicat, la partie patronale n'a fait, en négociations directes et en conciliation, aucune contre-offre pécuniaire. "Sa position fut de laisser sur le tribunal tout le poids de sa propre responsabilité, le tribunal n'ayant devant lui que les demandes syndicales en ce qui concerne les salaires".

Un tel procédé, écrit encore M. Brûlé, à l'occasion d'un arbitrage, nous semble inadmissible de la part d'un employeur, et encore moins d'une ville comme Montréal.

M. Brûlé insiste aussi sur le fait qu'au chapitre des salaires, le maigre exposé de la ville rend inexplicables les conclusions qui en découlent.

Or, les clauses salariales dont fait état de la sentence arbitrale comportent autre chose que les simples salaires annuels. Il y est question du différentiel accordé aux sergents, aux lieutenants, aux capitaines. Ce différentiel n'est que de \$25 par année pour un sergent. Et ce mécontentement au sujet du différentiel n'est pas nouveau.

Dans sa sentence, M. Brûlé rappelle que dans l'arbitrage présidé par le juge Mayrand après l'expiration de la convention de 1964, le tribunal avait constaté un mécontentement justifié des policiers à cause du différentiel qui existait entre les différents grades. Ce tribunal d'arbitrage avait recommandé aux parties de s'entendre pour trouver une solution à ce problème épineux. Quatre ans se sont écoulés depuis cette recommandation et, malgré les demandes répétées de la part du syndicat, on a prouvé devant le tribunal que le problème existait toujours et que la ville n'avait rien fait pour y apporter une solution.

En fin de journée, après avoir hurlé longuement leur colère, les policiers avaient tout de même encore assez de voix pour acclamer leur président, M. Guy Marcl, comme jamais ils ne l'avaient fait auparavant.

Cette ovation, qui a duré 20 minutes bien comptées, a fait vibrer jusque dans ses moindres poutres le centre Paul-Sauvé, mais pas assez cependant pour déloger de ces mêmes poutres les quelques casquettes que des policiers tout exubérants avaient lancées dans les airs et qui étaient restées accrochées, soulevant une grande hilarité chez les autres manifestants.

Les policiers avaient pu voir à leur subsistance vers l'heure du midi, et, plus tard, des restaurateurs avaient bien voulu leur offrir des pizzas au centre. Debout des Coca-Cola avec leurs menottes, les manifestants avaient repris des forces.

Ce qualificatif de manifestant ne s'applique peut-être pas ici, puisque M. Marcl a déclaré à maintes reprises aux membres de la Fraternité: "Nous sommes ici pour protester. C'est une protestation contre le déchet qu'on nous a donné, et qui nous coûte \$70,000".

MURRAY HILL

tants qui criaient: "Les Québécois dans la rue!"

Les garages de Murray Hill ont été incendiés vers 9 h. 30; les pompiers n'ont pu intervenir que vers 10 h. 10 pour maîtriser les flammes qui menaçaient de dévorer tous les autobus remis à l'intérieur. Déjà, vers 8 heures, les manifestants avaient mis le feu à trois autobus. A 9 heures, cinq ou six véhicules étaient la proie des flammes.

Rue Barré, où sont situés les établissements de Murray Hill, cible du Mouvement de libération du taxi, des agents de sécurité de la compagnie, embusqués sur les toits, ont tiré des coups de feu, apparemment pour disperser les manifestants. Ainsi provoqués, les manifestants, parmi lesquels se trouvaient de forts contingents du Mouvement de libération populaire, ont décidé de riposter. L'un des leurs, armé d'une carabine (une 303, semble-t-il), a tiré sur les toits pour tenir en respect les agents de Murray Hill. Pendant ce temps, les autobus (dont les freins avaient été relâchés et qui roulaient en travers de la rue Barré) étaient mis à feu. C'est un peu avant 10 heures que les manifestants ont réussi à faire rouler un bus enflammé à l'intérieur du garage qui, en quelques minutes, était dévoré par les flammes.

Pendant tout ce temps, c'est-à-dire, de 7h30 à 10h10, ni la police du Québec ni l'armée (dont on annonçait l'intervention immédiate) ne se sont manifestées. C'est à 10h15 qu'une centaine de policiers provinciaux, armés de bâtons, casqués et vêtus de gilets à l'épreuve des balles, ont fait irruption dans la rue Barré, venant de l'Ouest. En quelques minutes ils ont dispersé la plupart des manifestants, refoulés vers le nord par la rue Versailles. Mais, quelques instants plus tard, on apprenait qu'un caporal tombait sous les balles devant les garages de Murray Hill. Deux autres personnes avaient été tuées plus tôt, apparemment victimes des coups de feu tirés depuis le toit.

Peu avant 10 heures, les pompiers, aidés de civils, avaient réussi à maîtriser un incendie qui menaçait de détruire un pâté de maisons, face aux garages Murray Hill, aux numéros 1405, 1407, 1409 et 1411 de la rue Barré. L'immeuble avait été évacué une demi-heure plus tôt.

Pendant toute la manifestation, tandis que flottaient une épaisse fumée acre, dégage par les autobus en feu, des enfants de 7, 8 et 10 ans circulaient sur la chaussée, toujours menacés par les explosions des réservoirs d'essence des autobus.

Un poteau télégraphique a pris feu vers 9 h. 30 et les flammes ont rapidement dévoré les fils qu'il soutenait. Quelques minutes plus tard, les lampadaires s'éteignaient.

C'est avec une joie évidente que les jeunes manifestants contemplaient les véhicules et les garages en feu de Murray Hill.

Dispersés par les policiers provin-

ciaux, ils empruntèrent ensuite les voitures taxi qui se trouvaient là pour se rendre, qui au Reine Elizabeth, qui au Windsor, qui au Mont-Royal, afin de saccager les bureaux dont dispose Murray Hill dans ces hôtels. Mais, en cours de route, ceux qui marchaient se sont avisés de fracasser les montres des magasins tandis que d'autres pénétraient sur le campus de l'université McGill.

Beaucoup avaient le sentiment — et ne s'en cachaient pas — que la ville et la nuit leur appartenaient. La police en grève, les pompiers absents, les policiers provinciaux encore peu nombreux, l'armée encore loin, ils pourraient enfin se mettre à faire la révolution.

A l'heure de mettre sous presse, vers minuit et quart, des bandes continuent de circuler dans les rues, lancant des pavés et fracassant les vitres, toujours aux cris de "Le Québec aux Québécois" et "Les Québécois dans la rue".

Une grande partie de la rue Sainte-Catherine était ainsi devenue un champ de bataille tandis qu'au Centre Paul-Sauvé les policiers de Montréal écoutaient la lecture de la loi ordonnant aux grévistes de reprendre le travail.

LOI SPÉCIALE

pas les moyens appropriés pour amener les policiers et pompiers à retourner au travail.

De plus, les dirigeants syndicaux et les personnes qui agissent pour les syndicats seront alors passibles d'une peine d'un an plus un an de prison.

Et si moins de 70 pour cent des employés à l'égard desquels un syndicat est accrédité ont repris le travail dans le délai prévu, le syndicat encourt alors la perte de son certificat d'accréditation, pour un an.

La loi ne soustrait pas la ville de Montréal ni ses employés à l'application du code du travail et elle fait obligation à la ville de réintégrer les grévistes dans leurs fonctions (sous peine d'amendes de \$5,000 à \$50,000).

Selon les informations recueillies, c'est vers 18 heures que le procureur général, M. René Paul, aurait fait appel à l'armée, en communiquant avec le commandement militaire au Québec. La loi de la défense est faite de telle sorte qu'une telle demande est presque automatiquement agréée, dans le but d'éviter des interventions de caractère politique.

D'autre part, l'armée ne travaille pas sous les ordres d'une autorité civile ou policière, mais en collaboration avec ces dernières.

Devant l'assemblée nationale, le premier ministre n'a pas évoqué l'appel à l'armée, mais il a déclaré: "Quand des lois sont battues en brèche, quand on défie l'autorité, quand on crée un climat d'anarchie, de chaos, l'Etat n'a pas le droit de faillir à ses responsabilités. L'Etat doit agir, l'Etat agit."

"Le bien commun exige, a affirmé M. Bertrand, que des gens qui vont à l'encontre des lois, des gens qui défient des lois entendent raison. Et dans un ordre de gouvernement salutaire comme le nôtre, c'est l'acte de son parlement qui indique aux citoyens la voie qu'ils doivent suivre et les responsabilités qu'ils doivent assumer. Ce parlement est uni; j'espère qu'on sera uni, d'autre part, chez les policiers et les pompiers pour obéir aux ordres du parlement de Québec."

Tout en étant d'accord avec le principe de la loi, le député de Laurier a soutenu qu'il s'agissait essentiellement d'une "démarche" et d'une "dramatisation" de textes de loi existants, en particulier de l'article 93 du code du travail relativement aux grèves illégales, comme c'est le cas pour les policiers et les pompiers.

Selon M. René Lévesque, cette loi d'exception risque de plonger la population dans le "superfétatoire législatif" et "d'amplifier le chaos dans lequel nous sommes en train de sombrer". Il voit la loi comme "un signe de désarroi ou de va-tu un peu inquietant".

Le député indépendant a vraiment demandé pour éviter toute confusion, que le texte de loi mentionne qu'il s'agit de mettre fin à des arrêts de travail illégaux, et non pas d'interrompre l'exercice légal du droit de grève, comme ce fut le cas en 1967 pour les employés de la CTM.

M. Lévesque a répété que la situation était "intolérable": "elle ne peut pas être tolérée sans entraîner dans un péril mortel une société qui, si imparfaite soit-elle, doit refuser de se laisser disloquer par ses propres serviteurs."

Il y a de toute évidence, dit-il, "chez certains dirigeants ou porte-parole du monde syndical et chez les activistes qui grouillent alentour une immaturité absolue incommensurable qui les mène avec une fréquence croissante à des sommets de plus en plus vertigineux d'irresponsabilité". Il a aussi dénoncé l'"indiscipline congénitale" des gouvernants: "Certains jours, dit-il, on se sent comme dans une espèce de broyeuse nucléaire, faisant partie d'une société en train de s'atomiser sous nos yeux."

M. Lesage a convenu de "permettre au conseil des ministres de faire le tour de cette situation effroyable, de cette menace d'anarchie qui existe présentement à Montréal".

Le chef de l'opposition, qui se proposait de demander lui-même un débat d'urgence sur le sujet, a ajouté: "Ces événements créent une situation qui nous oblige à envisager les pires dangers pour la sécurité des citoyens, des institutions et des biens. C'est une menace d'anarchie et il n'y a pas lieu de la sous-estimer de quelque façon que ce soit."

M. Lesage a invité le gouvernement à décréter les pouvoirs d'urgence prévus par la loi de police, et il s'est même demandé s'il n'y aurait pas lieu de faire appel à la gendarmerie royale du Canada.

Il a finalement invité les policiers et pompiers à se rendre à l'appel pressant du premier ministre "pour qu'ils assument leurs responsabilités et qu'ils prennent bien conscience du danger terrible d'anarchie qu'ils font courir à la métropole du Canada, métropole qui, hélas! si ça continue, ne le sera pas longtemps."

Le député de Laurier a déclaré pour sa part que la situation qui prévalait à Montréal était "inconcevable" et il a, lui aussi, invité le gouvernement à agir vite et vigoureusement.

M. Lévesque a poursuivi en ces termes dans un silence de plomb:

"De toute façon, quelle que soit l'action prise, il ne faut pas tolérer une chose — quels que soient les facteurs qu'on puisse faire valoir de part et d'autre — qui est absolument intolérable. On aurait bien des choses, c'est sûr, à dire sur le

climat qui a préparé ça, sur les mesures à prendre pour prévenir des choses pareilles dans l'avenir. Mais il me semble que les autorités constituées, dont celle qui est ici, et qui va aller se consulter dans un instant, doivent agir pour une fois et plus que jamais comme une autorité qui sait où elle va et, au besoin, oser frapper dans ce cas-là d'une façon qui souligne, sans aucun ménagement, qu'il est des domaines — et celui-là en est un en particulier, celui de la police — où un oubli aussi flagrant du devoir et d'une responsabilité sociale aussi fondamentale, exige des gestes exemplaires et qu'il est presque difficile de concevoir qu'on aille tout loin pour arrêter une chose pareille, si elle se prolonge."

C'est donc assuré de l'appui de l'opposition que le conseil des ministres s'est réuni d'urgence. La séance a duré une heure environ.

Peu avant 17 heures, le chef du gouvernement annonçait à l'Assemblée nationale que les pouvoirs d'urgence étaient décrétés et que 800 membres de la sûreté du Québec étaient dépêchés à Montréal.

M. Bertrand annonça en outre qu'une loi serait proposée en soirée, une loi similaire dans ses principes à celle qui avait été adoptée en 1967 pour forcer les employés de la Commission de transport de Montréal à reprendre le travail.

Il nota toutefois deux différences. Les employés de la CTM avaient le droit de grève; les policiers et pompiers ne l'ont pas. En outre, l'arbitre, le juge Hermann Primeau, avait été accepté par les parties, et sa sentence est exécutoire.

Le chef de l'opposition, M. Lesage, renchérit en soulignant également qu'il s'agissait d'un "wildcat strike", "qui est beaucoup plus susceptible d'avoir

des effets désastreux que la grève de la Commission des transports de Montréal".

Le premier ministre ayant, au nom du Parlement, lancé un nouvel appel pressant aux grévistes de réintégrer leurs postes, M. Lesage s'est demandé quant à lui s'il y avait lieu d'attendre bien longtemps la réponse à l'appel que venait de faire le premier ministre, au nom de l'Assemblée nationale.

Au cours de la journée, le premier ministre et le ministre de la justice avaient eu de fréquents entretiens avec le chef de l'exécutif montréalais, M. Saulnier. Le chef libéral s'était aussi rendu au bureau du premier ministre, et tous deux ont fait savoir aux députés que "des dispositions tout à fait particulières sont prises à d'autres niveaux qu'il n'est pas d'intérêt public de dévoiler", selon les termes de M. Lesage.

Le chef de l'opposition a lui-même rappelé que la loi de la CTM avait "des dents": obligation de reprendre le travail dans les plus brefs délais; imposition à tous ceux qui contrevenaient à l'ordre du Parlement d'amendes considérables pouvant aller jusqu'à \$50,000 dans le cas des associations accréditées; et le défaut d'obtempérer pouvait même entraîner la décertification immédiate des associations.

M. Lesage, et après lui M. Lévesque, ont dit que si l'appel de retour au travail n'était pas entendu, le Parlement devrait agir sans délai, "d'une façon précise pour que législativement un geste soit posé, et aussi vigoureux qu'il est requis", selon les mots du député indépendant de Laurier.

A l'ajournement du souper, le conseil des ministres s'était réuni pour étudier le projet de loi rédigé en toute hâte au cours de l'après-midi.

Septième congrès des
estimateurs municipaux

QUEBEC (PC) — Les estimateurs municipaux de la province tiendront leur 7e congrès annuel, les 16, 17 et 18 octobre, à Québec. Les congressistes se pencheront surtout sur le problème de la régionalisation des systèmes d'évaluation municipale.

RENAISSANCE

Suite de la page 8

C'est la première fois que le Harkness Ballet se présente à Montréal. Quelles que soient les oeuvres en tant que telles, il reste que cette compagnie me semble être de qualité. Sans doute l'énergie du ballet de la première (mal dissimulée dans un retard de vingt minutes) ne permit pas aux danseurs de se présenter avec la cohésion souhaitée. A quelques exceptions près, visibles surtout après le deuxième entracte, tout ce petit monde semblait un peu absent, un peu lointain. Il y a là, très certainement, une question de coup de personnel, mais il me semble que danseuses et danseurs sont fort athlétiques, sans pourtant donner les athlétiques performances, spécialité des Russes du Bolshoi qui vous envoient leurs partenaires cul par dessus tête en moins que rien. Malgré tout la moyenne technique est satisfaisante.

Il nous faut attendre maintenant les autres soirées pour porter un jugement global sur le répertoire. Par exemple, ce soir, nous notons dans le programme le nom de deux chorégraphes très intéressants, Norman Walker et John Butler; quant à l'autre, il est canadien; c'est Brian Macdonald.

DÉCÈS

Notes s.v.p. des avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. Parents de tombée.

LARIVIERE. Ces jours derniers, avaient lieu à St-Gurs, les funérailles de M. Horace Larivière célébrées à l'âge de 84 ans, décédé à l'Hôtel-Dieu de Sorel. Il laisse sa sœur Mme Willie Gagné (Alice) ses frères et ses belles-sœurs. Messieurs et Mesdames Hervé et Jean-Baptiste Larivière et plusieurs neveux et nièces.

LEMIEUX Christian. A Montréal, le 7 octobre 1969 à l'âge de 75 ans, est décédé. Mme Arthur Lemieux, née Christine Tremblay, demeurant au 5283 Gaudet. Les funérailles auront lieu le 9 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de St-Bernard où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de l'Assomption, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MARLEAU Estelle. A Montréal, le 6 octobre 1969 à l'âge de 58 ans, est décédée. Mme Aurélie Marleau née Estelle Bédard, demeurant au 925 avenue Terroir, mère de Huguette et Louis. Les funérailles auront lieu le 9 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de St-Bernard où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de l'Assomption, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MURRAY Madeline. A Ville Mont-Royal, le 6 octobre 1969 est décédée. Mme Robert D. Murray née Madeline Morrison, demeurant à 817 Boul. Graham. Elle laisse dans le deuil outre son époux Robert D. Murray, sa fille Louise, sa belle-mère Mme Louis L. Murray, sa tante Mme Victoria Desjardins, ses cousines Mmes Caroline Durand et Mme Wilfrid Major, son cousin M. C.R. Champagne, Mme Murray s'était devouée durant de nombreuses années comme auxiliaire bénévole à l'hôpital Ste-Justine et à l'hôpital St. Mary's de Montréal. Les funérailles auront lieu le 9 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de l'Assomption où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, on dit à la Société Canadienne du Cancer, seroit apprécié.

MURRAY Madeline. A Ville Mont-Royal, le 6 octobre 1969 est décédée. Mme Robert D. Murray née Madeline Morrison, demeurant à 817 Boul. Graham. Elle laisse dans le deuil outre son époux Robert D. Murray, sa fille Louise, sa belle-mère Mme Louis L. Murray, sa tante Mme Victoria Desjardins, ses cousines Mmes Caroline Durand et Mme Wilfrid Major, son cousin M. C.R. Champagne, Mme Murray s'était devouée durant de nombreuses années comme auxiliaire bénévole à l'hôpital Ste-Justine et à l'hôpital St. Mary's de Montréal. Les funérailles auront lieu le 9 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de l'Assomption où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, on dit à la Société Canadienne du Cancer, seroit apprécié.

MURRAY Madeline. A Ville Mont-Royal, le 6 octobre 1969 est décédée. Mme Robert D. Murray née Madeline Morrison, demeurant à 817 Boul. Graham. Elle laisse dans le deuil outre son époux Robert D. Murray, sa fille Louise, sa belle-mère Mme Louis L. Murray, sa tante Mme Victoria Desjardins, ses cousines Mmes Caroline Durand et Mme Wilfrid Major, son cousin M. C.R. Champagne, Mme Murray s'était devouée durant de nombreuses années comme auxiliaire bénévole à l'hôpital Ste-Justine et à l'hôpital St. Mary's de Montréal. Les funérailles auront lieu le 9 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de l'Assomption où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, on dit à la Société Canadienne du Cancer, seroit apprécié.

MURRAY Madeline. A Ville Mont-Royal, le 6 octobre 1969 est décédée. Mme Robert D. Murray née Madeline Morrison, demeurant à 817 Boul. Graham. Elle laisse dans le deuil outre son époux Robert D. Murray, sa fille Louise, sa belle-mère Mme Louis L. Murray, sa tante Mme Victoria Desjardins, ses cousines Mmes Caroline Durand et Mme Wilfrid Major, son cousin M. C.R. Champagne, Mme Murray s'était devouée durant de nombreuses années comme auxiliaire bénévole à l'hôpital Ste-Justine et à l'hôpital St. Mary's de Montréal. Les funérailles auront lieu le 9 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de l'Assomption où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, on dit à la Société Canadienne du Cancer, seroit apprécié.

MURRAY Madeline. A Ville Mont-Royal, le 6 octobre 1969 est décédée. Mme Robert D. Murray née Madeline Morrison, demeurant à 817 Boul. Graham. Elle laisse dans le deuil outre son époux Robert D. Murray, sa fille Louise, sa belle-mère Mme Louis L. Murray, sa tante Mme Victoria Desjardins, ses cousines Mmes Caroline Durand et Mme Wilfrid Major, son cousin M. C.R. Champagne, Mme Murray s'était devouée durant de nombreuses années comme auxiliaire bénévole à l'hôpital Ste-Justine et à l'hôpital St. Mary's de Montréal. Les funérailles auront lieu le 9 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de l'Assomption où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, on dit à la Société Canadienne du Cancer, seroit apprécié.

MURRAY Madeline. A Ville Mont-Royal, le 6 octobre 1969 est décédée. Mme Robert D. Murray née Madeline Morrison, demeurant à 817 Boul. Graham. Elle laisse dans le deuil outre son époux Robert D. Murray, sa fille Louise, sa belle-mère Mme Louis L. Murray, sa tante Mme Victoria Desjardins, ses cousines Mmes Caroline Durand et Mme Wilfrid Major, son cousin M. C.R. Champagne, Mme Murray s'était devouée durant de nombreuses années comme auxiliaire bénévole à l'hôpital Ste-Justine et à l'hôpital St. Mary's de Montréal. Les funérailles auront lieu le 9 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Langlois 8628 Hochelaga à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de l'Assomption où le service sera célébré à 9 heures 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, on dit à la Société Canadienne du Cancer, seroit apprécié.

VIN
CAPRI/SCALA

Capri, cette petite île enchanteuse dans la Baie de Naples est depuis toujours visitée par les touristes pour ses inoubliables paysages. Mais une autre merveille de ces lieux pittoresques est son vin rouge: le Capri, sec et velouté qui accompagne les pâtes et les viandes à la satisfaction des plus sélects gourmets.

À la R.A.Q. No 1887 - \$2.15

AUJOURD'HUI
pour réussir il faut
LIRE PLUS RAPIDEMENT!

Cessez de lire comme il y a cent ans!

Vous lirez
DE 3 A 10 FOIS PLUS VITE
avec une compréhension améliorée

Assistez à une mini-leçon gratuite
CE SOIR ET DEMAIN SOIR
à 5 h 00 et 6 h 30 P.M.
à l'institut

Institut de lecture dynamique Evelyn Wood
Montréal: 205 ouest, rue Sherbrooke — Tél.: 844-1941

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361
Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

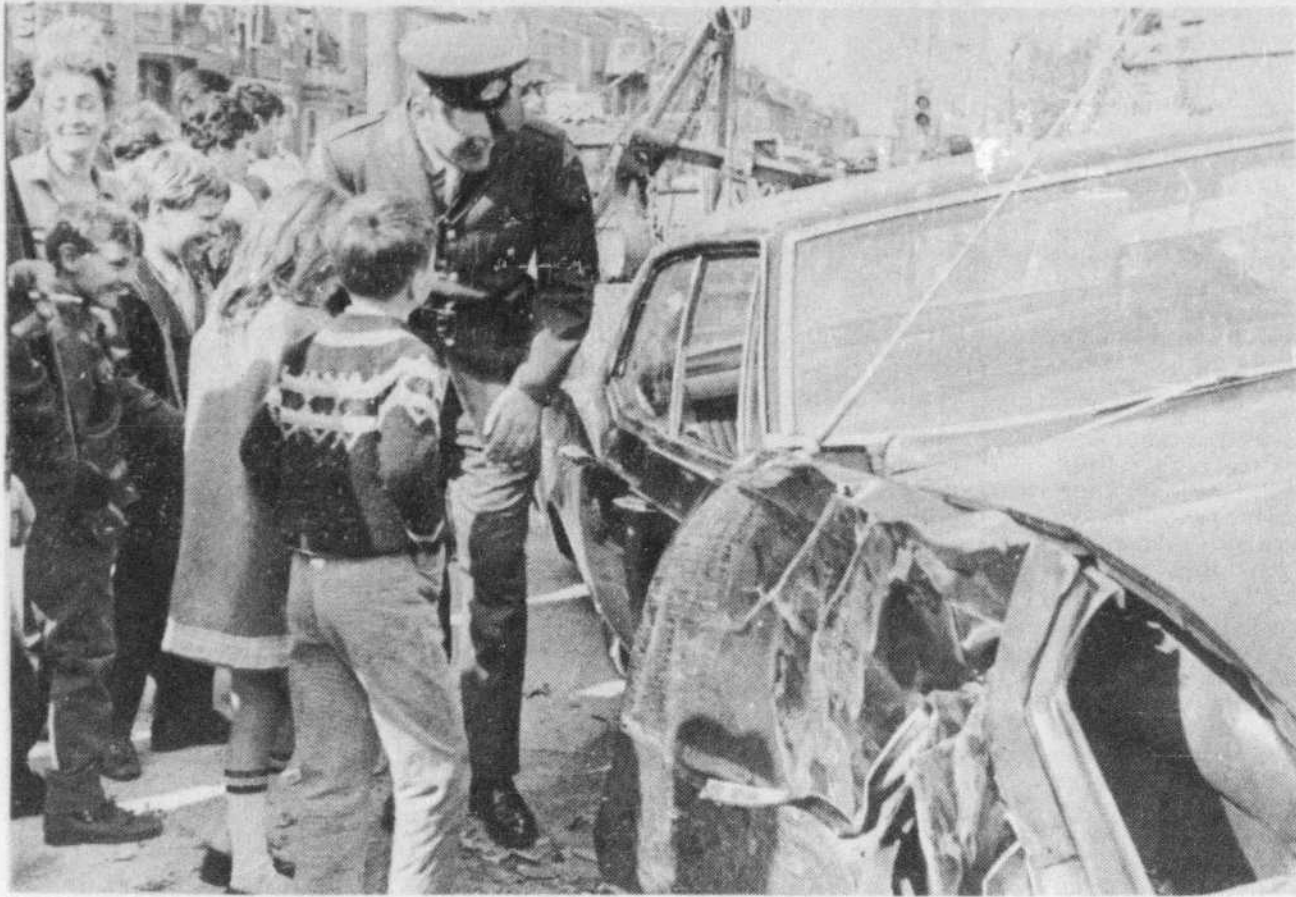
AHUNTSIC. Henri-Bourassa, 4 pièces séparées, chauffées, poêle, frigidaire inclus, eau chaude, à l'année \$100. Tél. 387-1809 11-10-69

KENT 2620, beau 4 1/2, ensoleillé, moderne, équipé, derrière centre d'achats. Occupation immédiate. Tél. 482-7449 10-10-69

Vue panoramique grand 3 1/2, meublé ou non, meublé, centre-ville, près métro, 19e étage, \$175, 15e étage \$150. Tél. 842-5818 1-11-69

ANTIQUITES A VENDRE

Coutellerie Sterling pour 12, 20 morceaux argentier Sterling Sheffield. Draperies, 10 chaises Queen Ann, petite salle à manger, chaise, encreur, vaisselle, autres meubles. Tél. 733-2471 1



En l'absence du gros des forces de police municipales dans les rues de Montréal, hier, plusieurs accidents se sont produits, tel celui qu'illustre notre photo avec, au centre, un agent de la Sûreté du Québec venu faire les constatations d'usage. Plusieurs feux de circulation n'ont pas fonctionné hier après-midi, ce qui accentuait le risque pris par les conducteurs rentrant chez eux après le travail. (Photo Keystone - James Gauthier)

La grève est reportée

Les employés de l'Hydro étudient de nouvelles offres

par Guy Deshaies

Il faudra attendre au moins jusqu'à lundi prochain, semble-t-il, pour savoir si les 8.500 employés de l'Hydro-Québec (Syndicat de la fonction publique) accepteront ou rejeteront les nouvelles offres patronales qui leur ont été soumises tôt hier matin, soit 24 heures avant le déclenchement de la grève générale.

■ aujourd'hui

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand reçoit à 9h30 à son cabinet de Québec le ministre des affaires étrangères du Dahomey, M. Baradou, qui est accompagné de son directeur de cabinet, M. Bocco.

Le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, prononce à 11h30 une allocution devant les membres du Club automobile de Québec, à l'auberge des Gouverneurs de Québec.

Hier, les dirigeants syndicaux, munis de ces nouvelles offres, ont donné l'ordre aux employés de retarder l'échéance de la grève et d'attendre de prendre connaissance des nouvelles propositions patronales.

Les trois unités de négociations (métiers, techniciens et employés de bureau) seront donc appelées dans les prochains jours à se prononcer par vote secret au cours d'assemblées générales sur les nouvelles offres patronales.

Un porte-parole du syndicat de la fonction publique a déclaré au Devoir, hier, qu'en vertu des mécanismes et des structures administratives des unités de négociation les assemblées générales ne pourront être tenues dans toutes les régions avant deux ou trois jours et dans certains cas (les métiers notamment qui doivent d'abord convoquer un conseil

exécutif provincial) avant quatre ou cinq jours.

Le porte-parole a déclaré que le comité de négociation avait jugé les nouvelles offres "convenables" et avait alors cru bon de les recevoir et de retarder la grève (prévue pour ce matin mercredi à 8h.). Selon lui les principaux points d'accrochage (salaires, évaluation des tâches, etc.) sont traités dans les nouvelles offres mais rien n'oblige à penser que les dirigeants syndicaux recommanderont à leurs membres de les accepter. Il faudra attendre la consultation des comités exécutifs et le vote des membres pour savoir si oui ou non le conflit se règlera sans grève. Il n'a pas été possible de connaître le contenu des nouvelles offres. On sait que le conciliateur, M. Réal Mireault, a recommandé aux parties d'être discrètes à ce sujet d'autant que les membres syndicaux n'ont pas encore pu connaître le contenu de ces offres de dernière minute. Si les employés devaient rejeter ces dernières propositions patronales la grève serait vraisemblablement déclenchée la semaine prochaine c'est-à-dire une semaine environ après la date qui avait été fixée (aujourd'hui) avant que l'Hydro-Québec fasse de nouvelles offres hier-matin.

La Chambre de commerce du district de Montréal, pour sa part, a fait tenir un communiqué, hier pour "déplorer la façon dont s'est exercé le droit de grève dans les services publics". Affirmant qu'une interruption du courant électrique constituerait "un attentat à la sécurité de millions de gens" la Chambre de commerce réitère sa suggestion d'élargir les attributions du tribunal de travail afin que ce tribunal recommande au gouvernement "d'interdire qu'une grève néglige lorsqu'il est d'avis que cette grève met en péril la santé ou la sécurité publique".

Selon l'ACPU, Loyola agit de façon inacceptable

"Il est évident que les raisons invoquées par le Collège Loyola pour mettre un terme à l'emploi du professeur Santhanam peuvent être sérieusement mises en doute", affirme l'Association canadienne des professeurs d'universités dans un télégramme.

Devant les "procédures inacceptables" qui ont été utilisées, l'ACPU propose un arbitrage exécutoire. Elle propose aussi que le professeur Santhanam puisse continuer d'avoir accès à son bureau et aux laboratoires. Enfin, elle précise que l'échec de ces procédures mettrait sérieusement en jeu le bien-être de la communauté universitaire du Collège.

Réunis en assemblée générale avant-hier, les professeurs ont donné leur appui au télégramme. Toute la question sera sans doute discutée à la réunion du sénat, ce soir même. Entre-temps, l'administration s'est refusée à toute déclaration.

Les démissionnaires

Québec propose une formule de compromis

par Gilles Provost

La Fédération des commissions scolaires a accepté hier après-midi une formule de compromis pour faciliter le règlement du problème des démissionnaires que les commissions scolaires ne veulent toujours pas réengager.

M. Marcel Masse, ministre de la fonction publique devait aussi proposer hier soir la même formule de compromis au président de la CEQ, M. Raymond Laliberté.

Entre-temps, les enseignants de Valleyfield créaient un précédent, hier matin, en acceptant de fournir chacun une journée de salaire pour envoyer aux études les deux derniers démissionnaires que la commission scolaire régionale de Châteauguay refusait de reprendre à son service.

On ne possède que très peu de renseignements sur la formule de compromis qu'a offerte M. Masse aux deux parties, hier. Une chose est certaine: il n'y est pas question d'arbitrage obligatoire. En effet, même si cette solution eût remporté l'appui de la CEQ, M. Lefebvre l'a formellement rejetée hier après-midi. "La FCSCQ et la CEQ sont assez adultes pour régler leurs problèmes eux-mêmes (sic)" a-t-il déclaré.

En fait, M. Lefebvre, président de la fédération des commissions scolaires, trouverait que la CEQ n'a rien à perdre et tout à gagner avec une belle formule. Il s'y oppose donc fermement, et cela, d'autant plus que l'arbitrage serait exécutoire, selon la formule proposée récemment par l'Union des familles.

Au contraire, la FCSCQ pense que la meilleure solution est la sienne: découvrir le plus de postes vacants possible partout dans la province et les offrir aux démissionnaires qui accepteraient de déménager.

Il semble d'ailleurs que la formule de compromis aille dans cette ligne. Selon des sources dignes de foi, cette formule proposerait que cette politique des commissions scolaires se continue et qu'un personnage soit chargé de diriger efficacement cette recherche. On n'a pu savoir l'identité de celui qui a été proposé à ce poste.

Au moment de mettre sous presse, on ignorait encore la réponse de la CEQ à cette offre du gouvernement. De plus, M. Masse a révélé hier qu'il n'avait reçu aucune demande formelle d'arbitrage de la part de la CEQ.

Une chose est certaine, c'est que les précédents établis à Valleyfield peuvent se révéler très dangereux pour la CEQ: jusqu'à maintenant, elle avait toujours refusé de subventionner ses démissionnaires. Comme l'affirmait récemment M. Laliberté: "on n'a jamais vu des grévistes qui acceptent de se cotiser pour payer un salaire à ceux des leurs qui restaient sur le carreau..."

Or c'est bien ce qu'ont accepté de faire les enseignants de Valleyfield. Ceux-ci ont accepté hier matin, aux 2/3 des voix, environ, de se cotiser pour fournir une bourse d'étude à deux des leurs tandis que la Commission scolaire reprenait les 9 autres à son service.

Les enseignants ont aussi proposé un protocole de retour au travail qui a été

accepté par la régionale. La grève des 600 professeurs qui dure depuis déjà neuf jours se termine dès aujourd'hui, permettant à 12.000 élèves de reprendre leurs cours.

Le protocole que proposent les enseignants stipule que les démissionnaires garderont tous leurs droits et privilèges. De plus, les enseignants s'engagent à ne pas se remettre en grève la semaine prochaine avec les autres associations de la CEQ, malgré le mot d'ordre reçu de la centrale. Ils ne veulent pas pour autant disenter, renoncer totalement à leur droit de grève.

Un porte-parole des enseignants a déclaré hier que les autres associations de la CEQ ne les avaient pas appuyés dans leur grève. "Nous en ferons autant", a-t-il dit. Pourtant, la vraie raison serait plutôt la réticence des enseignants à se remettre en grève juste après leur retour au travail.

Chambly

Entre-temps, l'impasse est totale à Chambly. Nous avons rejoint hier des représentants des deux parties au télé-

Suite à la page 2

Les hôpitaux n'ont pas mis leur ultimatum à exécution

Les hôpitaux n'ont pas eu à mettre à exécution leur ultimatum hier, ultimatum qu'ils avaient lancé à leurs employés affiliés à la CSN si ces derniers continuaient d'organiser des manifestations ou de tenir des assemblées durant les heures de travail.

M. Gilles Gaudreault président du comité de négociation qui avait lancé cet ultimatum au nom de l'Association des hôpitaux et du gouvernement a déclaré hier au Devoir que les mesures d'urgence que les hôpitaux menaient de prendre si "le harcèlement continuait" n'ont pas été mises en vigueur et que la journée s'est déroulée calmement sur le front hospitalier.

Aux termes de l'ultimatum en effet

les hôpitaux menaient de recourir aux mesures d'urgence prévues en cas de grève, c'est-à-dire le renvoi des malades qui peuvent regagner leur foyer, l'admission des cas d'urgence seulement, etc.

Du côté de la Fédération nationale des services (CSN) qui groupe quelque 46.000 employés d'hôpitaux, le président de la Fédération, M. Norbert Rodrigue, a déclaré au Devoir qu'aucun incident ne lui avait été signalé. M. Rodrigue a d'autre part rappelé que la conciliation prenait fin samedi soir et que la Fédération tenait son congrès lundi prochain, congrès au cours duquel les employés d'hôpitaux pourraient bien décider de prendre un vote de grève.

COURS DE PROGRAMMATION

d'ordinateur IBM

316 heures

Assembler - Cobol 360 - Fortran IV - Deg. d'études: 11e min.

CONSULTEZ

L'INSTITUT DE PROGRAMMATION

"Près de l'Université de Montréal"

3333 Queen Mary Rd. Suite 200

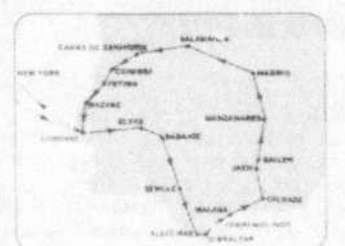
739-3388

INTER CONTINENTAL

Tours et Voyages

2118 est. rue Jean-Talon

729-5264



Espagne & Portugal Voyage en groupe

\$464.00 ca. Deux sem.

Comprenant trajet aérien aller-retour, hôtels deluxe & repas, visites avec guide.

Hôtels deluxe & première classe
Autocar deluxe climatisé,
Départ de Montréal tous les lundis.

Vous visiterez:

Lisbonne - Séville - Gibraltar - Malaga - Grenade - Madrid - Torremolinos et Fatima.

Itinéraire de base de 15 jours avec la possibilité de prolonger vos vacances.

Un guide polyglotte: ce guide s'occupe de tous les menus détails et de ce fait, vos formalités douanières sont simplifiées, vos réservations d'hôtels sont confirmées, vos bagages sont surveillés et vos excursions sont organisées.

VOS AGENTS DE VOYAGES DE CONFIANCE

Alfred Gagliardi
6900, RUE SAINT DENIS
271-6900

MONDIAL AVIOMAR
445 D. RUE JEAN TALON
274-7595

Berlitz peut améliorer votre anglais

A Montréal, Mlle Mary - Tél.: 288-2111

Comment? La Méthode Berlitz®. Nos 90 années de recherches vous aident à apprendre l'anglais plus facilement et plus rapidement.

Incroyable? Venez nous voir! On vous donnera une démonstration en anglais... espagnol... allemand... italien... ou français.

Berlitz

Langues vivantes • Leçons pratiques

Montréal, 2055 Rue Peel et
Place Ville Marie, Tél.: 288-3111
St-Jean, 207 Richelieu, Tél.: 346-6100
Trois Rivières, Edifice Place Royale, Tél.: 378-2811
Sherbrooke, 1845 King ouest, Tél.: 569-9179

UN GRAND SUCCÈS...

...AUX ÉDITIONS DU JOUR

LOUIS RIEL

UN HOMME À PENDRE

par E.B. Osler, traduit par Rossel Vien

• Une biographie éblouissante du Métis qui continue à passionner l'opinion canadienne

Un livre de 296 pages EN VENTE PARTOUT A \$3.50



ÉDITIONS DU
JOUR
Distribués par Jacques Hébert
1651 ST-DENIS MONTREAL
VIV-2228

L'arrêt de travail des policiers

L'article 93 du Code du travail du Québec dit formellement: "Toute grève est interdite en toute circonstance aux policiers et pompiers à l'emploi d'une corporation municipale".

Les policiers de Montréal connaissent très bien cet article. Cela ne les a pas empêchés de se mettre en grève avec une rapidité foudroyante.

A première vue, on ne peut retenir, devant une telle décision, un sentiment de réplu. L'arrêt de travail des policiers n'est pas grave seulement parce qu'il contredit une disposition précise de la loi. Il l'est surtout, parce qu'il met en danger, d'une manière insensée et excessive, la vie même de la cité.

Depuis hier matin, la ville de Montréal est privée, pour l'exercice de ses fonctions essentielles, de la protection normale à laquelle elle a droit. Fort heureusement, on ne rapportait, en début de soirée, hier, aucune catastrophe majeure. Et déjà, l'on entrevoyait un certain soulagement de la crainte qui s'était emparée des citoyens, à la suite des décisions d'urgence prises par les autorités provinciales à Québec. Mais la seule pensée des catastrophes susceptibles d'être causées à la faveur de l'arrêt de travail des policiers par des mains irresponsables, suffisait à plonger dans l'effroi la très grande majorité des citoyens.

Une grève comme celle des policiers est susceptible d'entraîner des conséquences si désastreuses qu'on ne peut se faire à l'idée qu'elle doive se prolonger le moins. La Sûreté du Québec et les forces constabulaires de la région montréalaise s'approprièrent, hier soir, à suppléer au vide causé par la grève des policiers montréalais. C'était là un recours dont tout le monde devinait les limites et le caractère essentiellement provisoire. Il ne saurait y avoir, à vrai dire, qu'un remède à la peste qui a fondu hier matin sur la ville: c'est le retour au travail des intéressés, même s'il doit être obtenu par une loi spéciale.

On serait tenté de croire, quand on juge ces choses de loin, que les policiers se sont laissés entraîner dans la grève par une bande de dirigeants aveugles ou encore qu'ils ont obéi à un instinct de puissance mal réprimé. Il fallait pourtant circuler, hier, parmi les centaines de policiers groupés au centre Paul-Sauvage pour se rendre compte qu'ils ont été mus, dans leur décision, non pas par un esprit de démolition, de moutonnerie ou de désordre, mais par

un mécontentement si profond et si unanime qu'on ne saurait le comprendre sans en avoir d'abord examiné les motifs.

La grève déclenchée hier matin n'est pas, quoi qu'on dise, le seul fruit d'un coup de tête improvisé. Elle fait suite à de nombreuses frustrations qui remontent loin en arrière, et dont certaines trouvent leur source plus rapprochée dans le comportement déplorable de la partie patronale à certaines étapes importantes de la dernière négociation. Celle-ci, en réponse à des demandes syndicales qu'elle jugeait excessives, n'a même pas daigné présenter de contre-propositions formelles, préférant s'en remettre entièrement à la discrétion de l'arbitre: c'est une attitude peu admissible de la part d'un employeur public.

Quelles qu'aient pu être les frustrations accumulées des policiers, le grief qui a provoqué l'arrêt de travail est beaucoup plus concret et immédiat. Il est né de la décision arbitrale du juge Gaston Rondeau sur la question des salaires. Les policiers avaient réclamé une augmentation de \$1,900 pour l'année 1969, ils entendaient ainsi rejoindre leurs confrères de Toronto qui ont bénéficié, cette année, d'une augmentation considérable. L'arbitre leur a accordé une hausse de \$730 pour 1969 et de \$400 pour 1970: cela les laisse en arrière de leurs collègues torontois par une marge de près de \$1,100 pour 1969, avec la probabilité d'une marge encore plus forte en 1970.

Les policiers jugent cette marge inacceptable. D'où la fureur qui les a conduits à la grève. Or, l'on doit convenir, sans nécessairement approuver leur revendication initiale, que leur colère est en bonne partie justifiée, et ce, à trois points de vue différents:

1. Il faut remonter à la fameuse grève de 1943 pour se rappeler que, dès cette époque, les plus hautes autorités provinciales et municipales s'étaient engagées formellement à accorder aux policiers et aux pompiers de Montréal une rémunération et des conditions de travail similaires à celles de leurs confrères torontois. Telle fut la politique suivie pendant plus de 20 ans. Mais depuis quelques années, il s'est produit un glissement dont l'importance véritable ne saurait être mesurée qu'en tenant compte des décalages au chapitre des bénéfices marginaux, mais dont la réalité et le caractère désavantageux pour les policiers de Montréal paraissent évidents.

2. A supposer qu'un certain écart soit justifié entre Toronto et Montréal (ce qui

est inévitable à l'intérieur d'une politique salariale pour le secteur public), il conviendrait de fonder cet écart sur les différences de salaires et de revenus qui existent entre les deux villes.

Si l'on se reporte à des indices sérieux comme ceux que fournissent, par exemple, la Gazette du travail du Canada et les études de "Statistique fiscale" publiées par le ministère fédéral du revenu, il apparaît que l'écart entre les deux villes est loin d'être aussi prononcé qu'on voudrait qu'il fût dans le cas des policiers. Suivant le premier indice, il est de l'ordre de 4.99%. Suivant le second indice, (qui est plus fiable parce que reposant sur une base plus large) il est de l'ordre de 2.4%. Appliqué au cas des policiers, cela pourrait justifier une différence d'au plus \$500, mais non une différence de près de \$1,100.

3. On ne saurait nier que la tension qui a pesé sur le travail des policiers depuis quelques années a été plus forte à Montréal qu'à Toronto. Les policiers montréalais ont dû faire face à des tâches nouvelles et remplies d'embûches, de même qu'à une opinion publique fort exigeante. Cela ne suffit pas à fonder une décision en matière de salaire. Ce devrait être, toutefois, un argument digne de considération dans le contexte social actuel. Or, le contraire paraît s'être produit. Pendant que leurs responsabilités s'accroissaient, ils ont vu leur revenu progresser moins vite que celui de leurs concitoyens de Toronto.

Les policiers de Montréal ont voulu signaler avec éclat leur rejet d'une décision arbitrale qu'ils estiment, non sans raison, insatisfaisante. Ils ont obtenu l'effet souhaité. S'ils veulent admettre à leur tour que le secteur public québécois doit absolument obéir à une politique salariale correspondant aux ressources réelles du milieu, il devrait être possible, moyennant leur retour immédiat au travail, d'ajuster par voie de négociation la décision du juge Rondeau de façon à la rendre plus conforme aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui.

La grève n'aurait pas dû éclater. Maintenant qu'elle est là, il ne servirait à rien de se voiler pudiquement la face devant le mal. On doit plutôt chercher à résoudre le problème qui a donné naissance à l'arrêt de travail. Il sera toujours temps, plus tard, de philosopher sur les implications lointaines de l'événement.

Claude RYAN



LIBRE OPINION

La fausse "dualité québécoise" de Jean-Jacques Bertrand

par ANDRÉ DAGENAIS,

président du Conseil québécois de la légitimité nationale

Me Jean-Jacques Bertrand vient à nouveau, et définitivement, de se démasquer. Il conçoit le Québec, selon sa légitimité anglaise et selon l'asphyxie anglicisante qui gagne rapidement, dans l'injustice, sa région métropolitaine, comme une province britannique et bilingue, simple partie du Canada britannique et bilingue, tombeau du Canada français hors du Québec. — Me Jean-Jacques Bertrand rejette la fonction de leader de l'Etat français du Québec, dont l'histoire et la sociologie, la démographie et une philosophie politique vraiment américaine marquent la signification et la nécessité en Amérique du Nord.

Me Daniel Johnson avait dit: "Le Québec doit être français, comme l'Ontario est anglais." D'un Etat-Province à un autre, la comparaison valait. — Me Bertrand transpose, dans un aveuglement incroyable: "Il y a dualité culturelle québécoise, comme il y a dualité canadienne."

Il veut que la patrie québécoise soit une nouvelle Confédération bilingue, comportant deux communautés culturelles ou nationales, deux systèmes d'enseignement public, anglais et français, de droit égal, comme devait être le régime confédéral pancanadien de 1867. — Mais les faits ont brutalement démenti cette fausse vision idyllique. Et Me Bertrand, avocat empressé dans la légitimité britannique, prépare maintenant le génocide culturel (national) de la nation française d'Amérique.

Que reste-t-il de l'Etat national des Canadiens français, dont parlait Me Johnson, dans cette conception bilingue, bi-culturelle et bi-nationale du Québec? — Que restera-t-il du Québec français, du Québec français, au prochain tournant du siècle, comme se le demandait récemment une rédactrice régulière du Star de Montréal, Mme Suzanne Atchul? — Celle-ci répondait: Peu de chose...

Une dénaturation consolidée

Depuis 35 ans, les Québécois s'entendent dire par leurs sociétés nationales et par les autorités politiques, montréalaises et québécoises, qu'il faut corriger la situation, refaire le visage français de Montréal, pour qu'il corresponde à la démographie et reflète son âme historique, (mais l'injustice de la dénaturation montréalaise se poursuit...), qu'il faut retranscrire les routes nationales du Québec, ses moyens de communication; affirmer la personnalité française de cet Etat-province, ici même et à l'étranger, etc., etc. — Or, quand M. Bertrand, cet homme faible, paraît avoir un sursaut d'énergie, c'est pour ne pas corriger, ne pas refaire, ne pas retranscrire et ne pas affirmer la personnalité de la patrie québécoise.

Aucune relation extérieure avec la France ou avec la francophonie, si valable soit-elle, ne compensera le tort irréparable d'une politique conçue et appliquée en fonction d'un Québec légal (colonisé) britannique.

que et bilingue; alors que, simplement pour vivre comme une "personne morale", (ce qu'il est), le peuple québécois a besoin d'une organisation sociale personnelle, marquée d'unité, selon la réalité naturelle, et selon son droit politique certain, d'Etat français légitime en Amérique.

Futilité de la Commission Gendron

Le destin du Québec se joue et se jouera dans la restructuration scolaire de la région du Grand Montréal. Or, Me Bertrand a annoncé qu'il n'attend pas le rapport de la Commission Gendron, pour procéder à cette restructuration. M. Gendron lui-même en a paru étonné.

La restructuration scolaire montréalaise devrait, selon les perspectives d'un Québec bilingue, (bi-national), consacrer et consolider deux systèmes d'enseignement public dont le fruit corrupteur consiste, — nous l'avons vu à Saint-Léonard, — en la constitution de deux psychismes et de deux sociétés opposées.

Ce Québec de structure scolaire bilingue (coupée en deux) serait rapidement le tombeau du Québec français, dont environ 83% de la population a maintenu jusqu'ici l'héritage de la "Civilisation de Nouvelle-France" (Cf Guy Frégault). Il apparaît que les anglophones plaident précisément, devant la Commission Gendron, pour cette brisure en deux, c'est-à-dire pour cette mort; et en cela les anglophones manifestent le psychisme qui est le leur, entretenu par la dénaturation juridique actuelle, un psychisme d'occupants, d'exploitants et de dominateurs.

Mais c'est le gouvernement du Québec lui-même, par son incompétence et par son manque de virilité, qui a permis la croissance de ce psychisme de dissolution de l'unité québécoise, en entretenant par les fonds publics deux systèmes d'enseignement. Au contraire, un seul système complet d'enseignement public, en langue française, procurerait rapidement, grâce à l'ouverture du français, l'unité psychique des citoyens québécois, peu importe l'origine, la religion ou la race; et cette solution est le contraire même du racisme, le comportement établi des nations civilisées d'Europe et d'Amérique. — En Suisse, par exemple, il y a coexistence d'unilinguisme, selon les Cantons, et non pas chevauchement de systèmes bilingues.

Régénérer au lieu d'angliciser

Dans le système oppresseur qui nous contraint, 1,000,000 de Canadiens français sont obligés de travailler en anglais. Est-il étonnant que le dernier recensement ait indiqué qu'au Québec même 60,000 Canadiens français avaient déserté l'anglais comme langue d'usage, comme véhicule mental usuel?

Par ailleurs, rappelons qu'il y a au Québec environ 700,000 prolétaires, (sans compter les

membres de leurs familles): chômeurs, assistés sociaux et ouvriers ne gagnant pas plus de \$2,500 par année... On conviendra qu'un gouvernement de Québec responsable devrait de toute urgence travailler à la régénération économique, sociale et psychique (linguistique) de la majorité du peuple québécois, au lieu de consolider dans l'injustice les privilèges de la minorité nantie et dominante, laquelle se console fort bien de la disparition éventuelle de la personnalité française du Québec...

Me Bertrand, en son inconscience pitoyable, a comparé les problèmes du Québec à ceux de la Louisiane. Cette seule comparaison, odieuse en soi, témoigne du défaitisme profond qui anime son auteur. Cet homme semble croire que notre sort consiste à obtenir une situation culturelle un peu meilleure que celle, par exemple, des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre.

Un premier ministre du Québec qui ne comprend plus que notre Etat est d'une nature "une", que nous sommes, en notre être même, de la famille française; et que nous ne sommes pas du tout, — pour aller vraiment "au fond des choses"... — un Etat britannique, ...eh bien un tel premier ministre est indigne de son poste. Il ne peut maintenant que trahir, et il doit s'en aller.

Langue scolaire et langue de travail

Un cancer tentaculaire ronge le Montréal français, au cœur même du Québec. La Ligue pour l'Intégration Scolaire a mis en lumière, à Saint-Léonard, le processus mortel qui se développe en bien d'autres endroits. Et justement le remède trouvé par les commissaires d'écoles de Saint-Léonard, loin d'être extrême, se présente avec une souplesse réaliste: l'enseignement français introduit progressivement pour les néo-Québécois, de la 1ère à la 2ème année, et ainsi de suite.

De cette manière, dans 10 ans, le Néo-Québécois s'intégrera sans effort en français dans un marché du travail français. Mais si, au contraire, l'Etat québécois lui a permis de devenir un anglophone, comment passera-t-il brusquement au français comme langue de travail? Et que pourront obtenir alors tous les rapports possibles, ou impossibles, des Commissions Gendron ou autres Commissions soporifiques?

Il est vain d'enquêter sur la langue de travail, (comme si on ne savait pas ce qu'il en était et comme si la situation pouvait vraiment se transformer, dans les perspectives d'un Etat structurellement bilingue) sans d'abord adhérer à la réalité essentielle et à la conception du Québec français, sans vouloir radicalement modifier la situation scolaire existante; celle-ci est plus injuste d'une année à l'autre, (et non l'inverse) si injuste que le peuple québécois est près de perdre l'intégrité de son corps social-politique et de son âme personnelle.

A suivre

bloc-notes

L'endettement du tiers monde

Le président de l'Agence canadienne pour le développement international, M. Maurice Strong, vient de rappeler devant le Canadian Club de Montréal que, si les tendances actuelles ne sont pas modifiées, le remboursement des dettes des pays en voie de développement annulera la valeur de l'aide étrangère vers 1975.

C'est un problème qui a fait l'objet de nombreuses études, car il s'est manifesté dès les années 1950; devant l'incapacité des pays débiteurs de s'acquitter de leurs engagements, on a dû, dès avant 1960 et durant les années suivantes, procéder à plusieurs réaménagements ou consolidations de ces dettes. Mais la situation ne cesse de s'aggraver.

La question comporte deux aspects distincts. D'abord, les crédits à l'exportation qui sont accordés par des intérêts privés. Les gouvernements des pays créanciers sont tout de même impliqués dans ces transactions parce qu'ils accordent des facilités de financement et des assurances. Les pays riches ont souvent souligné le danger de cette accumulation de dettes, mais comme leur commerce d'exportation était en cause ils n'ont pas pris les mesures utiles pour corriger ces excès.

Le second aspect, c'est que les pays riches accordent une partie plus ou moins importante de leur aide aux pays pauvres sous forme de

prêts, à des taux d'intérêt relativement bas, ordinairement entre 3 et 4 pour cent; mais le service de ces dettes absorbe une part croissante de l'aide nouvelle. D'ailleurs, les consolidations de dettes effectuées il y a quelques années visaient généralement à suspendre ou réduire les paiements durant quelques années, ce qui a contribué à alourdir les remboursements ultérieurs.

Le refinancement

La Commission Pearson a examiné ce problème; elle conclut dans son rapport récent qu'on ne peut pas donner une définition précise de ce que constitue un fardeau de dette oppressif, et qu'une politique pour libérer les pays débiteurs de ce fardeau ne peut pas être appliquée sans tenir compte des résultats de la politique économique des pays aidés. La Commission ajoute cependant que si les pays débiteurs ont commis des erreurs, les pays créanciers portent aussi une part de responsabilité.

Dans certains cas, on a dû procéder à plusieurs consolidations successives des dettes d'un même pays. La Commission propose qu'on apporte une solution efficace et durable sur une base réaliste. Pour cela, elle suggère qu'on recourre à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour ces opérations de refinancement. Cela suppose que les pays aidés acceptent d'appliquer des programmes de stabilisation économique et aussi qu'on prenne des mesures pour assurer leur croissance économique.

En plus de limiter les crédits à l'exportation, les pays riches de-

vraient augmenter la part de leur aide sous forme de dons et réduire la part des prêts. En outre, certaines pratiques courantes doivent être corrigées. Ainsi, l'aide est souvent conditionnelle à des achats d'équipement ou de produits dans le pays qui accorde l'aide. Or on a constaté que les prix de ces produits payés à même des dons ou des crédits étaient parfois très élevés. Par contre, les prix des matières premières et des produits de base que produisent les pays en voie de développement et qui sont leurs possibilités d'exportation ont baissé durant les dernières années; la surproduction à l'échelle mondiale a rendu ces exportations plus difficiles. Ces facteurs annulent en partie l'aide reçue, et les dettes sont d'autant plus lourdes.

L'attitude du Canada

M. Strong a souligné le fait que le Canada, au cours des dernières années, a réduit le taux d'intérêt sur les prêts accordés dans le cadre de ses programmes d'aide extérieure. On constate aussi par les statistiques citées dans le rapport Pearson que le Canada a augmenté la part des dons. En 1964, les dons du Canada représentaient 51 pour cent de l'aide accordée, de sorte que les prêts atteignaient près de la moitié du total de l'aide officielle du pays, sans compter les crédits provenant de l'aide de source privée. Mais en 1968, les dons formaient 75 pour cent de l'aide officielle.

L'Australie est le seul des quinze pays cités à accorder toute son aide extérieure en dons; pour la Belgique la proportion est de 95 pour cent, et de 92 pour cent dans le cas

de la Norvège; la Suède atteint la même proportion que le Canada; pour les dix autres pays la proportion est plus faible. Sur les prêts du Canada aux pays en voie de développement, le taux d'intérêt moyen était de 4.7 pour cent en 1964, et a été de 1.1 pour cent en 1968.

Les Etats-Unis, qui accordent évidemment la plus forte part de l'aide au tiers monde, ont attribué, en 1968, 45 pour cent de leur aide extérieure sous forme de dons, et les 55 pour cent attribués sous forme de prêts l'ont été à un taux d'intérêt moyen de 3.5 pour cent.

Même lorsque l'aide est accordée sous forme de don, elle n'est pas toujours inconditionnelle. Ainsi, le mois dernier, Ottawa a annoncé que le Canada aidera le Cambodge à construire un barrage hydro-électrique et d'irrigation sur le fleuve Prek-Thnot; le communiqué ajoutait que l'Agence canadienne de développement international fournira un don de \$2,160,000 pour permettre l'achat au Canada du matériel nécessaire à la réalisation de ce projet. Ce n'est donc pas un don tout à fait désintéressé. Et les autres pays en font autant.

Le fardeau des dettes accumulées par les pays en voie de développement, serait moins écrasant si l'aide des pays riches progressait à un rythme suffisant. On est loin de l'objectif de 1 pour cent du produit national brut (PNB) proposé par les Nations unies et réitéré par la Commission Pearson. Sous ce rapport, le Canada est très en retard sur l'objectif, car notre aide ne représentait l'an dernier que 0.49 pour cent du PNB.

P.S.

lettres au DEVOIR

Réplique à M. Georges Savaria

Le Devoir me permettra bien une réponse à la réponse que vous faites à ma lettre, dans Le Devoir du 27 septembre, vu que vous m'y prêtez des idées que je n'ai pas et que je n'ai jamais exprimées. Comme ma lettre a été publiée après l'émeute de Saint-Léonard, vous avez pu penser que j'approuvais la manifestation, alors que je la considérais inutile et seulement propre à provoquer les adversaires, et même pas les adversaires réels.

Vous me prêtez gratuitement des opinions et me rangez dans une école à laquelle je n'appartiens pas, avec votre réfutation d'une théorie pro-violence que je n'ai jamais énoncée et encore moins professée. Parce que je n'ai pas dit "amen" comme le troupeau fidèle et que (tout en gardant une porte ouverte, contrairement à d'autres dont M. Lévesque a eu privément "des nouvelles") j'ai émis publiquement une protestation énergique contre une attitude de M. Lévesque que je jugeais trop molle, mes propos sont naturellement des "insultes" à ce dieu notre chef. Et vous vous livrez à une escalade des plus surprenantes, parlant d'abord de "la

légalité" choisie par le PQ, puis de son devoir de ne "pas descendre dans la rue pour manifester et se compromettre dans des émeutes" et de "bandes d'énervés dans des escalades d'émeutes", pour arriver à l'"insurrection globale", l'"holocauste" et "la guerre civile".

Devant une réfutation aussi à côté de la question, qui dénote une interprétation fautive, il faut tout de même que j'établisse que j'ai simplement voulu protester contre une attitude trop molle de René Lévesque dans les circonstances concrètes de l'heure. Alors que tous les nationalistes souhaitaient la plus forte intégration scolaire possible des jeunes Italo-Québécois de Saint-Léonard des cette année-ci (allons-nous attendre dix ans pour faire quelque chose de concret?), René Lévesque se déclare ni plus ni moins satisfait de la situation actuelle et cède allègrement les jeunes Italiens au groupe anglophone. Son attitude était pire que celle du ministre Cardinal, qui proposait une école privée pour ces enfants... puisque la déclaration que j'ai incriminée réclamait implicitement des écoles publiques unilingues anglaises pour les enfants en cause.

Par mes questions à René Lévesque, j'ai voulu qu'il soupçonne que d'autres, pourtant démocrates et sensés, le classent carrément comme traître, afin qu'il s'interroge sur le caractère peut-être trop tranquille de sa possession de la vérité ainsi que de la révolution qu'il propose.

Gilles COLPRON
Montréal, 30-9-69

Apprendre la langue de la majorité

La Commission scolaire protestante de Montréal ne s'est jamais souciee d'apprendre le français aux jeunes anglophones et n'a donc ni la compétence ni l'esprit requis pour prendre à charge les élèves de Saint-Léonard qui, sans exception, au même titre que tous les jeunes du Québec ont le droit et le devoir d'apprendre à parler français.

On sait très bien d'ailleurs que dans toutes les provinces les jeunes sont tenus d'apprendre la langue majoritaire à l'école.

Les récents appels au droit des parents à l'école de leur choix ne touchent plus personne. Surtout pas les francophones qui de la vie canadienne ont une connaissance suffisante pour savoir qu'aucune province ne reconnaît pareil droit à sa minorité. En ce pays chaque province détermine son régime et ses règlements particuliers en rapport avec le système scolaire et l'enseignement de la langue seconde selon les données de l'époque, le bon jugement des élus et les intérêts de la province.

Alors que le Québec avait toute autre province, et encore aujourd'hui beaucoup mieux que toute autre, a favorisé et favorise sa minorité d'un système public d'ensei-

gnement de premier ordre, ce système comportant tous les niveaux à partir du primaire jusqu'aux universités subventionnées, il est souhaitable que nos concitoyens anglophones trouvent bientôt que le temps est venu d'aller dire ces choses aux quatre coins du pays au lieu d'aller se fourrer le nez dans l'affaire Saint-Léonard et d'encourager la désaffection chez les Italiens.

Je devine que les Franco-Albertains laissent au gouvernement de l'Alberta le soin de déterminer le genre et le style d'école qui conviennent aux Ukrainiens. Et nous savons, vous et moi, que le gouvernement de l'Alberta insiste pour que les jeunes Ukrainiens, prioritairement à toute autre langue, apprennent celle de la province. C'est une façon de respecter et d'aimer sa province.

L'intervention de la commission protestante de Montréal dans l'affaire Saint-Léonard rappelle singulièrement aux Québécois que certains devoirs essentiels vis-à-vis la province doivent se définir de façon précise.

Eugène LAVOIE,

Hull, 19-9-69

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur, Claude Ryan

Directeur de l'information, Jean Francoeur

Trésorier, Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Edition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858.

des idées

des événements

des hommes

Les élections partielles dans Ste-Marie et St-Jacques

2

Peu attirés par l'Union nationale et les libéraux, les abstentionnistes seront-ils plus sensibles aux appels du Parti québécois et des créditistes?

par ROBERT BOILY, collaboration spéciale au Devoir

C'est avec 53,1% du vote exprimé que M. Charbonneau retourna à l'Assemblée législative en 1966. Si l'on ne s'arrête qu'au pourcentage de voix exprimées captées par l'UN, ce parti semble en excellente condition dans cette circonscription. En effet il n'y a que six secteurs, sur les 24 retenus pour l'analyse, qui n'ont pas donné 50% ou plus de leurs voix à l'UN et, dans 4 de ces secteurs, l'UN a obtenu plus de voix que le Parti libéral, son principal adversaire dans cette circonscription. En fait le Parti libéral n'a obtenu la majorité des voix que dans un seul secteur, le secteur 25, où il n'y avait que 778 électeurs et n'a dépassé l'UN que dans deux autres secteurs, eux aussi peu peuplés (24, 23). Dans les 11 secteurs qui par suite du nombre d'électeurs déterminent en grande partie l'issue de l'élection (secteurs 155, 27, 32, 33, 158, 36, 26, 28, 30, 29, 43) l'UN a obtenu la majorité des voix dans 8 d'entre eux. Dans presque tous les cas le Parti libéral ne constitue pas une véritable menace, ne parvenant que rarement à atteindre 40% des suffrages.

Si l'on jette le regard sur l'ensemble des quartiers du comté de St-Jacques, la position plus faible de l'UN ressort clairement, ce qui n'implique pas nécessairement qu'il sera plus facile de l'en déloger. En effet la zone formée par l'ensemble des secteurs qui ont donné à l'UN une majorité de voix enveloppe moins largement le comté comme c'est le cas dans Ste-Marie. Si on excepte trois secteurs situés au nord-ouest du comté, secteurs à population largement ouvrière (134, 135, 140), la totalité des secteurs ayant donné une majorité à l'UN sont situés au sud d'une ligne qui partirait du point sud-ouest du comté pour aller rejoindre un point imaginaire situé à la rencontre de la rue Sherbrooke et de la frontière est du comté. L'UN a donc obtenu la majorité des suffrages dans 14 des 24 secteurs du comté, dont un vote se situant entre 57% et 67% dans 5 de ces secteurs, soit les secteurs 51, 39, 40, 41, 42. Dans les 8 secteurs qui réunissent le plus grand nombre d'électeurs l'UN dépasse le Parti libéral mais elle n'y a obtenu une majorité que dans 3 de ces secteurs (47, 45, 39), tous situés dans la partie sud du comté, c'est-à-dire en milieu canadien-français et défavorisé.

Compte tenu du moins grand nombre de secteurs où l'UN a obtenu une majorité de voix, du plus grand nombre de secteurs où tout en dépassant le Parti libéral, l'UN n'a pas obtenu la majorité, secteurs qui rassemblent un nombre important d'électeurs, l'UN est dans ce comté en moins forte position que dans le comté voisin de Ste-Marie. Est-elle pour autant véritablement menacée?

Où se recrutent les abstentionnistes?

Par certains aspects la position de l'UN semble reposer sur des bases fragiles, comme le montre l'étude de l'abstention dans ces deux comtés. Par d'autres, sa position semble relativement forte, compte tenu des conditions à réunir

pour la déloger, et ceci tout autant dans St-Jacques que dans Ste-Marie.

L'analyse de l'abstention dans les deux comtés montre en effet qu'un vote fort pour l'UN coïncide pratiquement toujours avec une abstention forte, une abstention qui dépasse dans beaucoup de cas, en nombre d'électeurs inscrits, l'appui donné à l'UN. Cette coïncidence entre les deux électorats s'explique par le fait que les principales caractéristiques des électeurs de l'UN et de ceux qui s'abstiennent sont les mêmes: il s'agit dans chaque cas d'électeurs unilingues français avant tout, de niveau primaire au point de vue instruction et à faible revenu soit comme ouvriers soit comme employés.

En fait seul un changement de comportement de la part des abstentionnistes pourrait modifier la situation du parti de l'UN. Quelle que soit cependant la parenté de traits entre les électeurs de l'UN et les abstentionnistes, il y a peu de chances que ceux-ci décident de se prononcer en faveur de ce parti. Le nombre de ces abstentions s'étant accru précisément sous l'Union nationale, on ne voit pas pourquoi leur choix se porterait maintenant sur ce parti, d'autant plus que ce parti tient présentement les rênes du gouvernement et comme tel portera, non sans raison, la responsabilité de l'ensemble des difficultés très graves auxquelles font face les électeurs de ces comtés et ceux qui appartiennent à la même région montréalaise que ces comtés. On peut se demander si ce changement de comportement pourrait se produire en faveur de l'un ou l'autre des partis qui affrontent l'UN, en même temps qu'ils s'affrontent entre eux, soit le Parti libéral, le PQ et le parti de M. Caouette, et si un tel changement serait de nature à modifier complètement l'état des forces dans ces comtés?

Pour être vraisemblables ces trois hypothèses ne sont pas pour autant d'appréciation facile. Tout d'abord parce que certains types d'abstentionnistes de ces comtés vont probablement offrir une résistance assez grande. La mobilité très prononcée de la population de ces comtés explique très certainement pour une part le taux élevé des abstentions, mais, croyons-nous, pour une faible part. Le nombre des personnes âgées de plus de 55 ans explique davantage et pour une plus grande part cette abstention. Enfin l'importance assez difficile à évaluer, mais certaine, des personnes qui ne sont plus intéressées à voter parce qu'elles n'ont plus confiance aux partis politiques et au système social et politique dans lequel elles sont forcées de vivre sans y trouver la satisfaction de leurs besoins élémentaires, constitue très certainement un autre facteur important d'abstention. Ce dernier type d'abstentionniste sera certainement celui qui offrira le plus de résistance. Il est difficile d'évaluer, face à ces divers types d'abstentions et face à d'autres que nous n'avons pas mentionnées ici, les chances du Parti libéral, du PQ ou encore des créditistes.

Il est possible cependant d'approcher d'un peu plus près ces diverses hypothèses, et de tenter d'y voir plus clair.

Un terrain peu propice pour les libéraux

Bien que principal adversaire de l'UN dans ces comtés aux dernières élections, un peu plus faiblement il est vrai que dans les élections précédentes, le Parti libéral a peu de chances d'y développer une solide emprise. Quelques secteurs seulement ont donné à ce parti une majorité de voix et pas toujours parmi les plus peuplés. Dans un grand nombre de secteurs le Parti libéral n'a pas réussi à dépasser le cap des 40% de votes exprimés, par suite notamment et avant tout des pertes qu'il a subies aux mains du RIN. Le Parti libéral ne peut constituer pour l'UN dans ces comtés une menace sérieuse aux prochaines élections générales, comme cela aurait été probablement le cas aux élections partielles, s'il y avait participé en compagnie du PQ, que dans la mesure où il peut récupérer ces voix indépendantistes, arracher des voix à l'UN ou mordre sur les abstentions.

Depuis son évolution vers un fédéralisme avoué, le Parti libéral a perdu le caractère ambigu qui fut le sien pendant la période 1960-1966. Les difficultés qu'il connaît depuis quelques années ont eu pour effet d'éloigner les individus les plus progressistes du parti et d'obliger les autres à entrer plus ou moins en hibernation. Cette évolution, jalonnée de grandes déclarations fracassantes sur les dangers de tout indépendantisme, rend peu susceptible une récupération par ce parti des voix RIN et le rend au contraire plus susceptible de perdre encore des voix aux mains du PQ comme l'indiquent la plupart des sondages depuis plus d'une année.

Quant aux voix de l'UN ou celles des abstentionnistes, le Parti libéral a peu de chances de se les attirer. Dans ces deux comtés le Parti libéral a obtenu ses meilleurs résultats dans deux types d'électorats: d'une part dans les secteurs les plus favorisés du nord des deux comtés, d'autre part dans les secteurs où résident un pourcentage relativement fort d'électeurs appartenant à des minorités ethniques. Ce sont là d'ailleurs ses électeurs les plus fidèles et les plus naturels. Ces catégories d'électeurs ne forment cependant qu'une minorité dans ces deux comtés. Les électeurs de l'UN comme les abstentionnistes se recrutent dans les secteurs les plus défavorisés, ceux qui justement forment la grande majorité de ces comtés. Pour arriver à modifier ces comportements il faudrait que le Parti libéral cesse d'apparaître comme un parti éloigné du peuple, hautain, aristocratique et déchiré. Il n'est pas impossible que le changement de chef, qui, à plus ou moins long terme entraînera un changement de lieutenants, ne vienne à modifier cette image. L'hypothèse est vraisemblable dans la perspective d'une victoire de M. Wagner. Il faudrait tout de même que le Parti libéral parvienne à gagner un grand nombre de voix nouvelles pour arriver à compenser celles qui iront vers le P.Q.

Pour le parti québécois, un lourd défi

Restent les hypothèses PQ et créditiste. Concernant le P.Q. il est permis de croire que ce parti sera à même de récupérer les votes du R.I.N. (1). Il lui faudra cependant élargir considérablement cette assise pour prendre place sur l'échiquier électoral québécois. Par suite de ce que nous venons de dire du Parti libéral il est permis, il est vrai, de penser qu'il parviendra à arracher d'autres voix au Parti libéral. Leurs électorats respectifs possèdent sensiblement les mêmes traits et sont situés dans les mêmes quartiers, c'est-à-dire avant tout dans les quartiers les plus favorisés du comté. Il n'est pas impossible même que le P.Q. prenne des voix à l'UN, notamment parmi les employés de l'un ou l'autre des deux comtés. La dimension nationaliste est une des composantes majeures de l'UN.

Pour remporter une victoire dans un comté du type de Ste-Marie ou de St-Jacques, il faudra cependant que le PQ parvienne à attirer vers lui une partie des abstentionnistes. Le pourra-t-il? On peut interpréter l'ampleur extraordinaire des abstentions aux dernières élections fédérales — 14 secteurs sur 24 dans Ste-Marie ont donné une abstention de près de 50% et 12 secteurs sur 24 dans St-Jacques — comme l'expression d'un refus du système fédéral. On peut aussi penser qu'il s'agit plutôt là de l'accentuation d'un refus de plus en plus large de participer au jeu politique officiel, que ce soit celui du provincial ou celui du fédéral. N'oublions pas que c'est dans ces comtés entre autres, que se sont développés les comités de citoyens, n'oublions pas certains des thèmes qu'ils véhiculent et dans la mesure où ces abstentionnistes "idéologiques" sont importants, le PQ devra modifier considérablement son image de parti nationaliste pour apparaître en même temps et peut-être avant tout comme le parti du changement social.

Il est difficile de savoir maintenant si ce parti y parviendra, mais ce qui est certain c'est qu'il n'a pas d'appareil comme le reflet des aspirations des travailleurs, il ne parviendra pas à s'implanter dans ce milieu et les électeurs continueront de s'abstenir à moins qu'ils ne trouvent dans un autre parti la compréhension véritable ou apparente qu'ils cherchent.

Une percée créditiste n'est pas impossible

Les créditistes peuvent-ils justement être ce parti? Il peut sembler curieux de prime abord d'envisager une telle éventualité. En effet aux dernières élections provinciales le RN n'a réussi à dépasser le seuil des 4% dans aucun des secteurs de ces deux comtés. Quand au RC de M. Caouette il n'a obtenu 8% des suffrages que dans un seul secteur (43), 7% dans un seul (23) et 6% dans cinq secteurs. Partout ailleurs il n'a pu dépasser ce cap des 6%, n'atteignant souvent que 2% à 3%.

Cela dit, il est utile de rappeler certaines données. Tant au provincial qu'au fédéral, le vote créditiste se recrute surtout parmi les ouvriers et les employés c'est-à-dire chez les gagne-petits. Tout comme pour l'UN le vote créditiste provient avant tout des unilingues français de formation primaire (2). Cette similarité dans les traits permet de comprendre qu'une partie des électeurs UN votent créditiste au fédéral et permet de poser comme vraisemblable l'hypothèse que le RC décidant de faire la lutte au provincial, des électeurs UN rejoignent leur rangs. L'exemple du Dr Tremblay pourrait n'être pas unique. Les traits de l'électeur créditiste sont aussi ceux de l'abstentionniste. Peut-on croire

que cet électeur se déciderait à voter et à porter le bénéfice de ce vote au crédit de ce parti?

Le rappel de ce qui s'est passé en 1963 dans les deux comtés que nous avons retenus ici n'est pas sans intérêt. A ces élections le RC avait réussi à aller chercher entre 20% et 30% dans un grand nombre de secteurs et même entre 30% et 40% dans quelques quartiers il est vrai peu densément peuplés. Ce vote en faveur du RC s'était accompagné d'une abstention relativement faible. Le même phénomène peut-il se reproduire? Le fait que M. Caouette mettra l'accent sur les problèmes économiques; le fait qu'il a toujours su mieux que tout autre parler à ceux qui sont les défavorisés, le fait qu'il sera, officiellement tout au moins, contre l'ensemble des autres partis, apparaissant ainsi comme différent des autres, peut jouer en sa faveur, surtout si M. Caouette dresse avec vigueur le spectre de l'anarchie. Dans le climat actuel du Québec, c'est là un thème rentable si on en juge par sa popularité auprès de nombreux hommes politiques, et aussi par la popularité qu'il semble avoir auprès de nombreux citoyens comme en attestent certains sondages.

Il se peut que les prochaines élections partielles nous fournissent des indications sur le sens que prend la présence du RC sur la scène provinciale. Pour le moment il n'est pas possible d'évaluer de plus près les implications de cette présence. On ne peut que rappeler qu'il serait dangereux d'écarter cette dernière hypothèse comme invraisemblable, ne serait-ce que parce que les créditistes n'ont jamais vraiment engagé la lutte à Montréal. Forts de l'appui qu'ils détiennent déjà dans les régions rurales, ils ne peuvent manquer de vouloir s'implanter à Montréal. Le pourrissement de nombreux problèmes peut leur faciliter la tâche.

Seule une connaissance plus approfondie des motivations des abstentionnistes et des divers types d'abstentionnistes pourra nous permettre une approximation plus juste des comportements futurs de ces électeurs. Mais déjà les quelques réflexions précédentes permettent de mieux évaluer l'implantation de l'Union nationale dans ces quartiers et la signification de cette implantation. Elles permettent surtout de bien mettre en évidence l'importance du phénomène d'abstention et de sa signification: ce comportement est en lui-même une condamnation du fonctionnement de notre société politique et de la capacité de nos partis politiques à répondre aux problèmes fondamentaux qu'ont à affronter les gens de ces comtés.

(1) Il est à noter qu'aux élections de 1966, le RIN a reçu dans plusieurs des secteurs de ces deux comtés un appui qui dépasse celui qu'il reçut dans l'ensemble de Montréal, soit autour de 10% et dans beaucoup de cas entre 10% et 15%. Il s'agit d'un nombre de suffrages supérieurs à ceux du RN aux mêmes élections et supérieurs à ceux du RC aux élections fédérales de 1968. Si l'appui le plus fort lui est venu plus souvent des secteurs les plus favorisés de ces comtés, comme le Parti libéral, il ne faut pas oublier qu'il a obtenu un meilleur soutien dans les quartiers les plus défavorisés que les candidats créditistes. Tout en s'identifiant davantage à l'électeur de la classe moyenne et de la classe supérieure le RIN n'a pas été sans mordre quelque peu sur l'électorat ouvrier comme l'indiquent les suffrages reçus dans ces deux comtés.

(2) Voici quelques-unes des corrélations qui servent d'appui aux analyses précédentes. (Niveau de signification, 0,05)

	1968	PLQ	UN	RIN	Abst	RC
Unilingues angl.	757	-828	-600	153	-702	
Unilingues franc.	-788	889	536	-063	731	
Bilingues	139	-163	159	-338	-141	
Instr. Prim.	-812	-776	230	324	839	
Instr. Second.	717	-668	-174	-312	-523	
Instr. Supérieure	715	-714	-243	-197	-614	
Classe moyenne sup.	757	-718	-209	-311	-616	
Classe moyenne	505	-439	-112	-195	-336	
Classe moyenne inf.	-328	431	-009	466	234	
Classe ouvrière	-770	756	309	205	701	

N.B. Ces corrélations ont été établies en retenant comme échantillon d'analyse 400 secteurs de recensement du Montréal métropolitain. Cl. moy. sup. propriétaires, membres de professions libérales, administrateurs. Cl. moy. inf. techniciens et cadres moyens du secteur tertiaire. Cl. moy. inf. vendeurs employés-collets blancs.

ADULTES

NE VOUS LAISSEZ PLUS DÉPASSER

L'Institut de Formation Sociale

vous offre la possibilité de

SAVOIR - COMPRENDRE - AGIR

Cours par correspondance

avec cercles d'études et conférences

Psychologie - Sociologie - Économie

N'attendez plus... renseignez-vous

INSTITUT DE FORMATION SOCIALE

230 ouest, rue King
Sherbrooke, P.Q.

QUÉBÉCOIS!

PARTICIPONS À L'ESSOR DE

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

2189 est, Sherbrooke, Mil. 133 - Tél.: 527-3624

Sans obligation de ma part veuillez me fournir les renseignements nécessaires

NOM.

PRÉNOM. Âge.

ADRESSE.

VILLE. Tél.:

L'anglais deviendra votre langue

Mais seulement la deuxième, celle qui vous fait entrer dans l'élite des "bilingues".

Celle qui est facile et ne réserve pas de surprises. Celle que vous apprenez vite, avec L.P.S.

Et L.P.S. va vous le prouver au cours d'une leçon gratuite —

C'est vous qui déciderez si oui ou non L.P.S. vous donnera une deuxième langue.

Nous sommes sûrs que ce sera oui.

Demandez une leçon pilote gratuite à L.P.S. — ça vaut la peine d'essayer.



878-2821

de 9 h à 21 h

LANGUAGE POWER SYSTEMS LIMITED

Centre International, Étage F
Place Bonaventure, Montréal

J'AI RECOMMENCÉ MA VIE À 49 ANS!



A 49 ans, j'ai commencé à penser sérieusement à mon avenir. Je n'avais pas assez rapidement et je ne savais pas ce qu'il me fallait faire.

Un jour, je me suis rendu à une démonstration du cours de culture humaine et de maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. J'y ai découvert des moyens pratiques pour triompher de mes soucis, régler mes problèmes, prendre des décisions, préciser mes buts dans la vie, assumer plus de responsabilités, réaliser mes ambitions.

J'ai alors décidé de m'inscrire. Ce fut pour moi le début d'une vie nouvelle.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'a-

méliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès".

C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 12.000 gradués distingués. Les frais de ce cours sont totalement déductibles du revenu imposable.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en juger vous-mêmes la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite jeudi, le 9 octobre, et vendredi, le 10 octobre à 8h p.m. ou samedi, le 11 octobre à 10h a.m. à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219. (Entrez par 1600 rue Berri, et prenez l'ascenseur). Pour obtenir un dépliant gratuit signalez immédiatement 842-8186.

Cailloux et poussière fine

Ottawa a reçu ses morceaux de lune

OTTAWA (DNC) — Ottawa a reçu hier des morceaux de lune, 3 onces et demie en tout, formés de neuf petites pièces détachées des cailloux lunaires, de quelques centaines de granules et d'environ une cuillerée à thé de fine poussière.

Des savants du ministère de l'énergie, des mines et des ressources les avaient pris la veille à Houston, les laissant dans leurs valises à l'heure du dîner avant de les apporter hier midi dans la capitale fédérale où elles feront l'objet après une brève exposition pour le public d'examen scientifiques complets par cinq équipes de travail sur les différentes particularités de ces échantillons.

Les morceaux de lune aussi bien que les savants qui sont chargés de percer leurs mystères ont été présentés aux journalistes hier par le ministre de l'énergie, des mines et des ressources M. J. J. Greene qui en a profité pour tirer quelques leçons de l'incroyable aventure des astronautes qui doit se poursuivre au mois de novembre.

Les savants canadiens doivent faire rapport des résultats de leurs recherches au cours d'une réunion qui aura

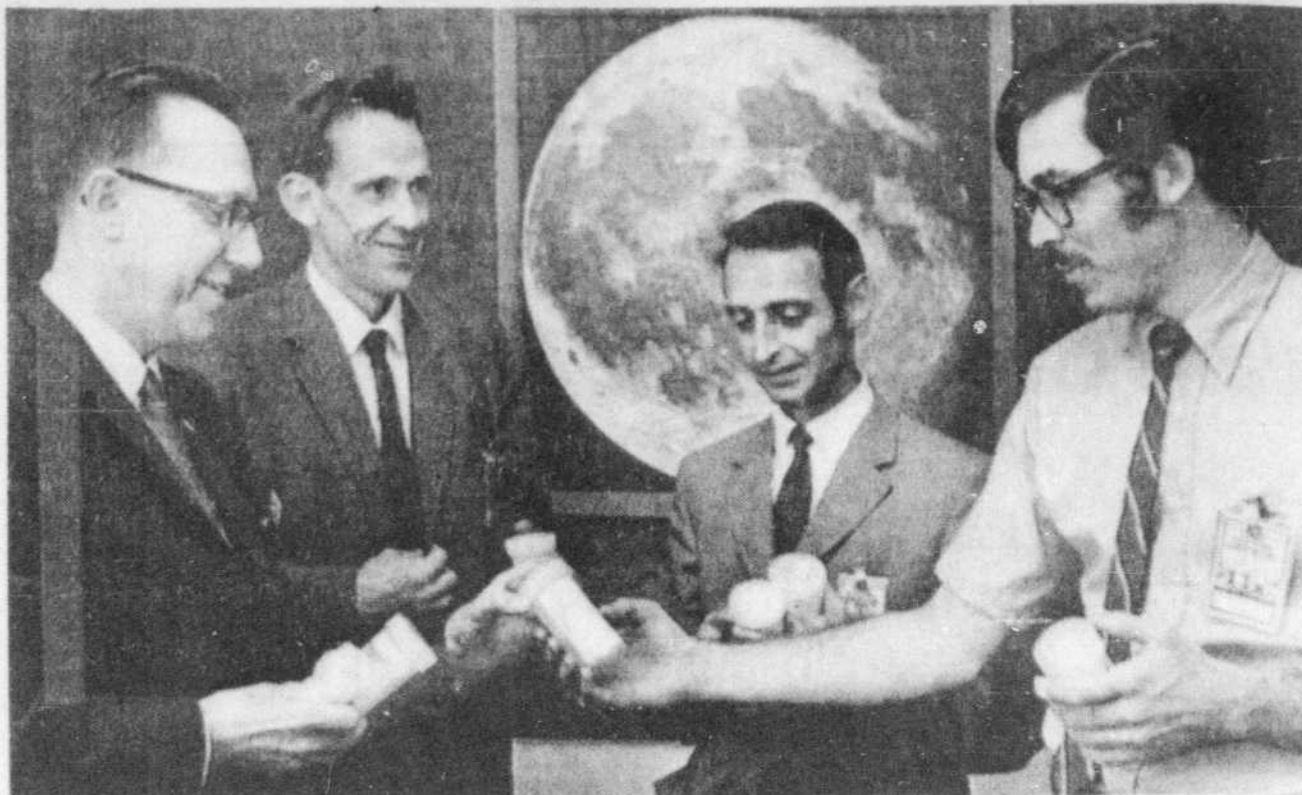
lieu à Houston en janvier prochain. Ces rapports seront par la suite publiés et mis à la disposition des savants du monde entier.

Un savant de Toronto a déjà reçu des échantillons lunaires. Les cinq chefs des équipes de travail à sein du ministère font partie (avec le savant torontois) de 36 hommes de science qui, dans 6 pays du monde, ont été chargés par la NASA des travaux de recherche.

La plus importante pièce transmise aux savants canadiens a un pouce de diamètre et est de couleur noire. La fine poussière paraissait brunâtre.

Les savants canadiens se sont dits enthousiasmés par la perspective de poursuivre des études sur la formation de la lune mais c'est avec beaucoup de modestie qu'ils ont parlé des possibilités de faire durant leurs travaux des découvertes sensationnelles.

Les porte-parole du ministère ont indiqué qu'ils n'utiliseront aucun appareil nouveau dans leurs examens et qu'ils suivront, au contraire, les méthodes routinières mais éprouvées de ce genre de recherche sur les minéraux.



Trois savants du ministère de l'énergie, des mines et des ressources, MM. John A. Maxwell, John A. V. Douglas et A. Larochelle, reçoivent ici des échantillons de sol lunaire des mains de Russ Hamen (à d.), du laboratoire de réception lunaire du centre spatial de Houston, Texas. Les échantillons remis aux savants canadiens pèsent 3 1/2 onces et comprennent 9 cailloux minuscules, quelques centaines de granules et une cuillerée à thé de fine poussière... sûrement pas assez pour un croissant de lune. (Téléphoto PA)

Les jeunes prêtres ouvrent leur association à tous les clercs

par Jean-Pierre Proulx

L'Association des jeunes prêtres de Montréal n'existe plus. Ou plutôt, elle s'est transformée pour devenir une association ouverte à tous les prêtres de Montréal, jeunes ou vieux, mariés ou célibataires, et qui, bien sûr, en partagent les politiques essentielles.

La définition de ces politiques a d'ailleurs provoqué hier matin, au cours de la seconde et dernière journée du congrès de l'Association des jeunes prêtres, un vif débat qui a été suivi, après le vote, du départ précipité d'une quinzaine de membres de l'assemblée.

L'enjeu était le suivant: cette association devait-elle devenir d'abord et avant tout un groupe de pression de type contestataire, ou être d'abord une association professionnelle qui, au besoin aurait à exercer des pressions.

Or il est apparu à un certain nombre de membres, que les politiques qui proposait l'exécutif, ne justifiaient pas l'existence d'une association. Ces politiques se résument à trois: l'insertion plus grande des prêtres-membres dans la communauté, leur présence aux structures déjà en place et un effort de compétence et de spécialisation. "Il n'est pas nécessaire de faire partie d'une association de prêtres pour poursuivre ces objectifs, ont objecté plusieurs prêtres. C'est ce que chacun de nous doit faire tous les jours".

"On peut fort bien devenir groupe de pression, disaient les autres. Mais il faut se rendre compte de ce que cela concrètement signifie. Seriez-vous prêts par exemple à démissionner de vos postes pour appuyer un confrère victime d'une injustice de la part de l'autorité? C'est ce que cela signifie être un groupe de pression. Sommes-nous prêts à cela?"

Finalement, on prit le vote: Trente prêtres votèrent pour les orientations politiques de l'exécutif, 22 contre et un s'abstint. Presque aussitôt, une quinzaine de prêtres quittèrent la salle. Cinq ou six d'entre eux devaient cependant revenir dans l'après-midi. Devant le choc que produisit leur départ, on décida d'ajourner la séance une demi-heure plus tôt qu'il était prévu.

Au cours de l'après-midi, on consacra une première demi-heure au travail en ateliers pour essayer de définir et proposer des actions concrètes en rapport avec les orientations politiques adoptées dans l'après-midi.

Orientations politiques

Rappelons ici la nature de ces orientations politiques. "Le problème de l'Eglise, écrit l'exécutif, est actuellement celui de la communauté".

L'insertion dans la communauté, première orientation politique, a comme objectif premier de "rebâtir la communauté chrétienne à partir de la très petite communauté et non de la grande, et permettre au prêtre de s'y insérer d'une façon nouvelle". Cela implique dans l'esprit de l'association, une "diversification des formes du sacerdoce et un dépassement des frontières beaucoup trop étroites à l'intérieur desquelles le prêtre est actuellement confiné". A la limite, cela pose le problème du travail du prêtre et remet en cause son statut de célibataire.

La présence aux structures déjà en place, seconde orientation politique, n'a pas d'autre but "que de les transformer de l'intérieur ou les jeter à terre si elles ne sont pas bonnes". Plus concrètement, l'association croit que ses membres doivent tâcher d'accéder aux "nouveaux pouvoirs". L'ex-président de l'association, M. André Beauchamp, disait hier au cours du débat: "Al se crée de nouveaux postes où s'exerce maintenant le pouvoir; il s'agit de prendre ces postes".

Enfin, comme dernière orientation, l'association veut que ses membres acquièrent une compétence et se spécialisent pour pouvoir occuper de nouveaux postes. "Occuper ces postes, écrit l'exécutif, et assurer ces nouveaux services c'est à chaque niveau, faire progresser la situation pastorale et donc aider au dénouement du malaise des prêtres".

Les prêtres membres de l'association sont donc maintenant prêts à s'engager en ce sens. Une proposition adoptée au cours de l'après-midi fait pour tout prêtre membre de l'association, une obligation de participer à l'une ou l'autre des trois commissions formées en rapport avec l'une ou l'autre des trois orientations politiques.

On s'est donné comme objectifs précis cette année de travailler sur le problème du célibat des prêtres, de la pastorale des marginaux et de la communauté de base. En ce qui touche l'insertion dans les structures, l'association élaborera une politique qu'on présentera à l'occasion d'une importante rencontre pastorale qui doit avoir lieu au début de septembre et qui réunira les responsables de zones pastorales, les directeurs d'offices diocésains et l'évêque.

L'association entend revenir à la charge sur le projet de concile diocésain qui, comme on le soulignait hier, "a subi un enterrement de première classe". On veut aussi prendre position sur le projet de conseil de pastorale diocésain, etc.

En ce qui concerne la compétence et la spécialisation des prêtres-membres, on pense entreprendre une recherche sur l'aspect fonctionnel des

tâches pastorales, ainsi que sur la structure qu'est la zone pastorale.

Signalons en outre que des responsables ont été nommés pour chacune des six régions pastorales du diocèse de Montréal. Ces responsables auront pour tâche de réunir tous les membres de l'association fai-

sant partie de ces régions pour définir l'action concrète à entreprendre dans ces structures pastorales.

Elections

En fin d'après-midi, ont eu lieu les élections au poste de l'exécutif. M. André Gadbois,

vicaire à Saint-Jean-Baptiste, a été élu président. MM. François Gilbert, professeur dans une régionale, et Robert Sansoucy, vicaire à la paroisse Notre-Dame de Lourdes, ont été élus vice-présidents. M. Pierre Léger, vicaire à la paroisse Saint-Gilbert, a été élu secrétaire et M. Marc-Antoine

Giroux, vicaire à Saint-Louis de France, trésorier.

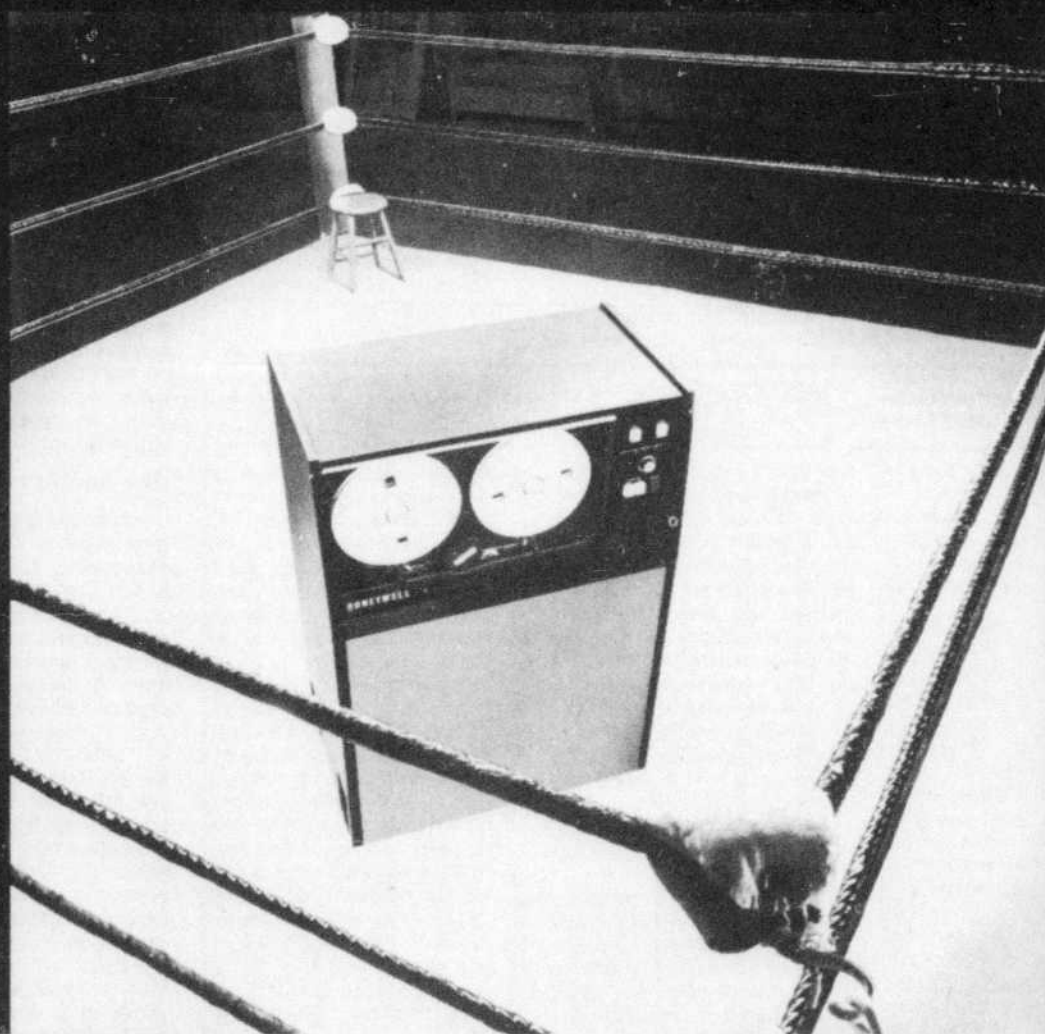
L'Association des prêtres de Montréal n'est donc pas un groupe de pression. Parce qu'elle se veut un service que les prêtres se donnent à eux-mêmes "en vue d'une meilleure compréhension de soi, d'une meilleure insertion dans

les structures diocésaines et d'une adaptation toujours plus souple aux besoins pastoraux du diocèse", elle est une association professionnelle.

Mais par ses orientations politiques, son programme d'action (qui reste toutefois largement à définir), par la décision que ses membres ont

prise de s'engager concrètement au point d'en faire une condition d'appartenance, cette association maintenant ouverte à tous les prêtres, s'apparente, par analogie, à un parti politique, à l'intérieur même de l'Eglise de Montréal. C'est peut-être là son originalité.

Quand vous envoyez le champion 5 000 fois au tapis, vous commencez à bomber le torse



Peut-être vous êtes-vous demandé pourquoi nous avons choisi le slogan: "L'autre compagnie d'ordinateurs". Eh bien, voici l'une des raisons: nous en sommes à notre 5000ème installation d'informatique dans le monde! Imaginez-vous les 5000 âpres combats que nous avons remportés sur le ring implacable de la concurrence. A 5000 re-

prises, nous avons pu convaincre le client qu'un ordinateur Honeywell lui conviendrait mieux que tout autre.

Bien sûr, nous avons quelquefois mordu la poussière; nous sommes encore loin derrière le géant, mais, maintenant, il sait que nous sommes en lice et que nous l'attendons de pied ferme.

L'autre compagnie d'ordinateurs

Honeywell

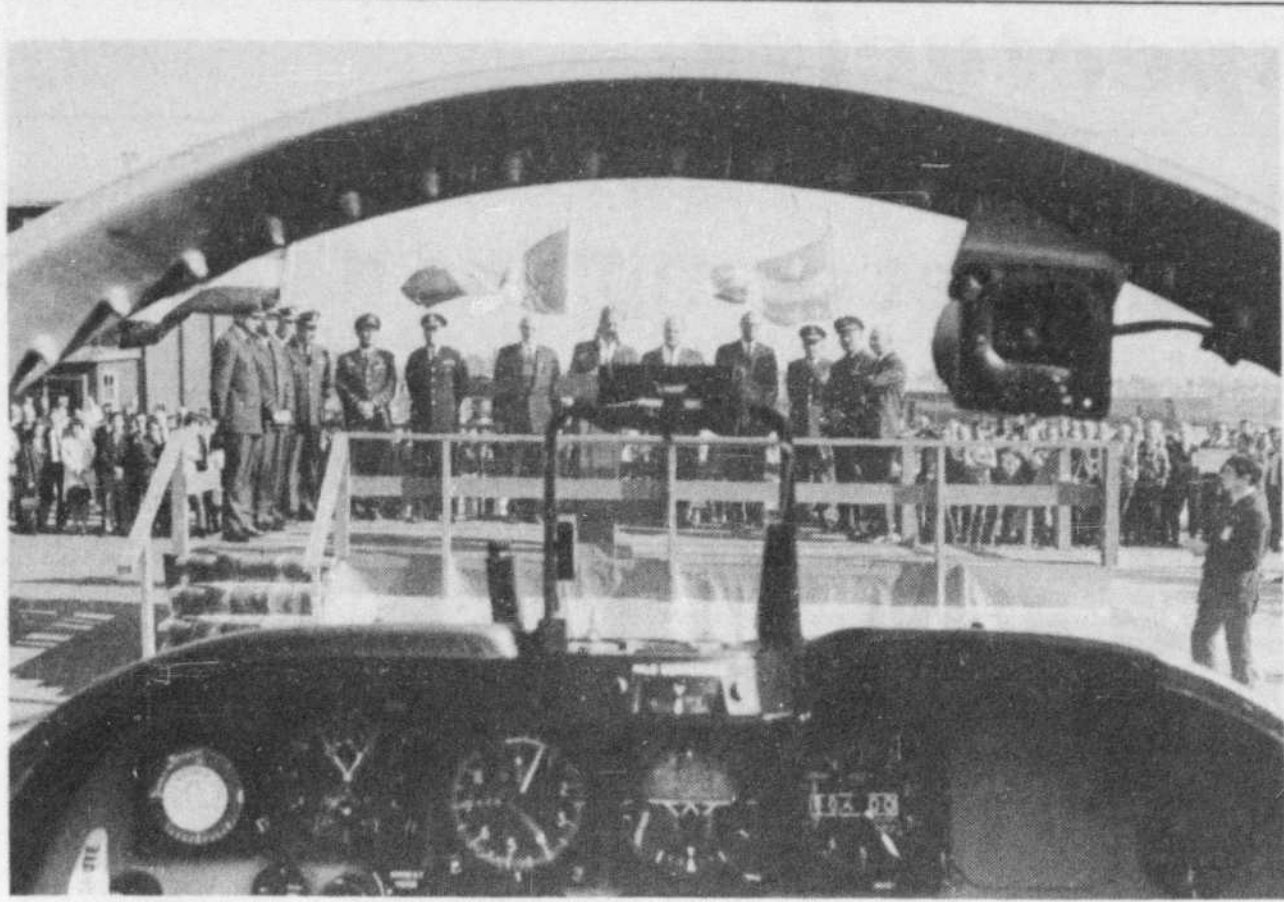
Le rapport Pearson : un défi pour le Canada

Dans trente ans, au rythme où vont les choses, quatre humains sur cinq vivront dans des pays sous-développés. Commentant devant le Canadian Club le rapport de la commission d'enquête sur le développement international, dont le président était Lester B. Pearson, le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Maurice F. Strong, a déclaré que ce document posait aux Canadiens l'un des défis les plus importants qu'il leur soit donné de relever.

M. Strong souhaite l'avènement d'une société juste à l'échelle du monde, devenu un "gros village"; mais il se rend bien compte de l'écart croissant entre les nantis et les dépossédés. Au cours des six dernières années, par exemple, le revenu per capita moyen dans les pays du "club des riches" s'est accru de \$200, tandis que dans le même laps

de temps les citoyens de pays dits sous-développés devaient se contenter d'une hausse de \$7.

M. Strong affirme même que quelques pays pauvres n'aspieraient sans doute pas à notre niveau d'opulence, si l'on tient compte des effets que produit l'ère de la "consommation" sur notre société d'abondance. Les conditions "inhumaines" faites à la plus grande partie de l'humanité pourraient bien provoquer une autre grande noirceur (dark age). M. Strong a fait l'effort d'expliquer en français l'importante part fournie par les Canadiens d'expression française à l'aide au tiers monde — le Canada, toutefois, ne donne que 13 p.c. de son aide à la francophonie. Sans présumer de la réorientation de la politique étrangère canadienne, M. Strong exprime l'espoir que le Canada saura accroître sa part pour l'aide aux pays sous-développés.



Le ministre de la défense des Pays-Bas M. Ben Toom, a reçu officiellement du Canada, hier, le premier des 105 avions tactiques NF-5 pour les forces de l'air de son pays. M. Gordon W. Hunter sous-ministre des Services et Fournitures a remis l'avion au Ministre Ben Toom au nom du Canada, après l'avoir préalablement accepté de M. F.R. Kearns, président de la société Canadair. Canadair construit actuellement les NF-5, de même que 115 modèles similaires, les CF-5, pour les forces armées canadiennes. Les Pays-Bas fournissent une contribution importante à la production des avions NF-5, en fabriquant plusieurs pièces en Hollande et qui sont installées ici par Canadair.

Le Canada fixe les modalités de ses relations avec le Gabon et le Dahomey

OTTAWA (DNC) — A l'issue d'une rencontre au cours de laquelle le ministre des affaires étrangères du Canada et son homologue du Gabon M. Jean Remy Ayounne sont convenus de rétablir des rapports diplomatiques normaux, le ministre des affaires étrangères a émis un communiqué qui établit clairement comment se dérouleront les relations entre les deux pays.

«Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et le ministre gabonais des affaires étrangères, lit-on dans ce communiqué, ont aussi convenu que l'ensemble de la coopération canadienne avec le Gabon, qu'elle soit entreprise principalement sous l'égide du gouvernement fédéral ou du gouvernement d'une des provinces canadiennes, fera toujours l'objet d'une coordination suivie au niveau des gouvernements canadiens (SIC) et gabonais».

Un peu plus tard la même formule était reprise et dans les mêmes termes dans un communiqué signalant la fin de la visite du ministre des affaires étrangères de la République du Dahomey M. Daouda Badarou.

Un porte-parole du ministère des affaires étrangères du Canada a indiqué qu'il n'y avait eu à cet égard aucune consultation du gouvernement de Québec, qu'il s'agissait simplement d'un énoncé de la position canadienne et que cette position est bien connue de l'administration québécoise.

Le communiqué du ministère annonce

en outre que les deux pays ont convenu «de recommander à leur gouvernement de prendre des mesures permettant l'accréditation prochaine d'ambassadeurs à Ottawa et à Libreville».

On se souvient qu'en février 1968 le gouvernement canadien avait décidé de suspendre ses relations diplomatiques avec le Gabon tout en maintenant son programme d'aide (plutôt modeste) à ce pays.

Cette décision avait été prise à la suite de l'organisation de la fameuse réunion de Libreville à laquelle le gouvernement n'avait pas été invité. C'est M. Pierre Elliott Trudeau qui avait révélé plus tard que le Canada avait refusé d'accréditer son ambassadeur parce que le gouvernement du Gabon avait déjà refusé de le recevoir durant la période d'organisation de cette conférence.

La date de l'accréditation d'un nouvel ambassadeur n'est pas connue parce qu'une nouvelle nomination doit être faite du côté canadien pour remplacer M. John Thibault qui résidait à Yaoundé au Cameroun et devait devenir l'ambassadeur agréé à Libreville.

M. Sharp a regretté hier devant M. Ayounne ces incidents et ce dernier a expliqué qu'à l'époque le Gabon n'avait pas très bien saisi la position du gouvernement canadien sur le plan intérieur aussi bien que sur celui du droit international.

Les deux hommes ont discuté hier durant 90 minutes en présence de M. Jean-

Pierre Goyer le secrétaire parlementaire du ministre. Il a été question de la guerre au Nigeria et de l'aide au Gabon.

Au sujet de la guerre M. Sharp a rappelé les sentiments du Canada relativement aux victimes et il a également laissé entendre que notre pays souhaiterait voir cesser tout acheminement d'armes aux belligérants. Au chapitre de l'assistance on a parlé de la possibilité pour le gouvernement de donner à des Gabonais des bourses d'études, d'acheminer des fournitures scolaires ou de construire des écoles. D'autres projets sont à l'étude, en particulier dans le domaine de la prospection minière et de la construction d'une usine de fabrication de produits de la cellulose. Enfin, le ministre gabonais a fait allusion aux possibilités d'investissements dans son pays.

Au cours de sa visite, le ministre qui était accompagné de l'ambassadeur agréé du Gabon au Canada et du secrétaire adjoint de la présidence de la République, a rencontré le sous-secrétaire adjoint des affaires extérieures M. André Bissonnette ainsi que les autorités de l'agence de développement international.

Les journalistes s'inquiétant de la valeur du communiqué émis par le ministre des affaires extérieures, un porte-parole de ce ministère a laissé entendre que les deux parties en avaient accepté les termes.

Les élections partielles : indifférence et abstention

Indifférence, dégoût et abstention, telles sont les caractéristiques dominantes du comportement des électeurs dans les quatre circonscriptions où des élections partielles ont lieu aujourd'hui. La campagne qui les a précédées n'a suscité aucun intérêt, si l'on excepte l'entrée dans la course du Ralliement créditiste.

Les candidats eux-mêmes reconnaissent que les électeurs ne s'intéressent guère à ces consultations, notamment dans Saint-Jacques et Sainte-Marie où se trouvent les quartiers les plus défavorisés de Montréal. En 1966, comme l'indiquait hier le politologue Robert Boily dans une étude sur les élections (dont la deuxième tranche paraît ce matin), les abstentions ont atteint 42,8 pour cent dans Sainte-Marie et 42,2 pour cent dans Saint-Jacques. Aujourd'hui, il serait étonnant que la participation dans ces deux districts dépasse 35 pour cent. Pour tenter d'amener les inscrits à voter, les candidats ont constitué des flottes d'au-

tomobiles et, sur un coup de fil, s'empressent d'aller chercher les électeurs à domicile.

De 9 heures à 19 heures aujourd'hui, 127.000 électeurs sont appelés à élire leurs députés à l'Assemblée nationale pour les circonscriptions de Montréal-Saint-Jacques, Montréal-Sainte-Marie, Vaudreuil-Soulanges et Trois-Rivières.

Par suite du débrayage des policiers de Montréal, le président général des élections a pris les dispositions nécessaires pour assurer le service d'ordre dans Sainte-Marie et Saint-Jacques. Un porte-parole du bureau du président a fait savoir que les agents de la Sûreté du Québec remplacent, partout où c'est possible, les policiers de Montréal et que des «policiers spéciaux» seront désignés pour la journée, comme le prévoit la loi électorale. La décision du gouvernement de subordonner la police de Montréal à l'autorité du chef de la Sûreté du Québec, pour autant qu'elle soit respectée, permettra même à la Sûreté d'ordonner à des agents municipaux d'assurer le service d'ordre comme il était prévu.

Au total, 20 candidats, dont les quatre représentants officiels de l'Union nationale, sollicitent les suffrages de l'électorat. Le Ralliement créditiste est également engagé dans cette course, mais le nom du parti n'apparaît pas sur les bulletins de vote puisque le parti de M. Caouette n'avait pas au moins 10 candidats aux élections générales de 1966. Parmi les 12 autres candidats, on relève deux indépendants, deux dans Sainte-Marie: MM. Reggie Chartrand et le jeune journaliste Richard Hébert, le premier se distingue par son radicalisme; le second se réclame du Parti québécois qui ne le reconnaît pas puisque le PQ, comme le Parti libéral, ont refusé de prendre part aux élections partielles.

Voici les noms des candidats en présence:

Saint-Jacques (29.503 électeurs inscrits): Jean Cournoyer (Union nationale); Jean-Marc Fontaine (Ralliement créditiste); Jean-Paul Poulin (Crédit social uni, faction dissidente); Jean Desautels (Libéral indépendant); Henri-Georges Grenier (Capital familial, plusieurs fois candidat dans ce district à l'échelon provincial comme à l'échelon fédéral).

Sainte-Marie (33.178 électeurs inscrits): Jean-Jacques Croteau (Union nationale); Jean-Paul Trudel (Ralliement créditiste); Reggie Chartrand (indépendant); Richard Hébert (indépendant); Paul Aubut («Pour un Québec fort dans un grand Canada»); Jean-Paul Cloutier et Lucien Vallée.

Vaudreuil-Soulanges (27.163 inscrits): Edouard Béliveau (Union nationale); Marcel Lessard (Ralliement créditiste); Joseph Ranger (Crédit social uni).

Trois-Rivières (38.194 inscrits): Gilles Gauthier (Union nationale); Roger Simard (Ralliement créditiste); Aimé LeFrançois (Union nationale indépendant); Jacques Vachon (Libéral agréé par l'Association libérale de Trois-Rivières).

Fait à noter: le nombre des électeurs inscrits est inférieur d'environ 9.000 pour les quatre districts électoraux à ce qu'il était en 1966. Ainsi, dans Sainte-Marie, il y a 5.186 électeurs de moins qu'en 1966. Dans Saint-Jacques, il y a 3.734 électeurs de moins qu'aux élections générales. Dans Trois-Rivières, il y a 628 électeurs de moins. Par contre, dans Vaudreuil-Soulanges, il y a 1.038 inscrits de plus qu'en 1966.

Ces écarts s'expliquent par deux phénomènes. Dans Sainte-Marie, la démolition de vieux bâtiments, notamment pour faire place aux chantiers de la future Place Radio-Canada, a sensiblement réduit le nombre d'habitants. Dans Saint-Jacques, des bâtiments résidentiels ont aussi été démolis et des familles ont déménagé dans d'autres quartiers de la ville. La deuxième cause est d'ordre technique: le recensement des électeurs n'aurait pas été assuré cette année avec la même rigueur qu'en 1966. Au surplus, plusieurs électeurs ont refusé de s'inscrire, ou bien par indifférence ou négligence, ou bien parce qu'ils se disent «dégoûtés» des consultations électorales.

Rappelons comment l'électorat s'était prononcé dans ces quatre circonscriptions en 1966:

Sainte-Marie: Union nationale 6.225; Libéral 4.309; RIN 1.037; Ralliement national 226. Abstentions: 42,8 p.c.

Saint-Jacques: Union nationale 8.942; Libéral 6.962; RIN 1.675; RN 376. Abstentions: 42,2 p.c.

Vaudreuil-Soulanges: Libéral 11.108; UN 8.460; Indépendant 714; RIN 466; RN 124. Abstentions: environ 18 p.c.

Trois-Rivières: UN 15.239; Libéral 14.028; RIN 1.656. Abstentions: environ 19 p.c.

Ces élections partielles ont été ordonnées par suite des démissions de MM. Paul Gérin-Lajoie dans Vaudreuil-Soulanges; Paul Dozois dans Saint-Jacques; Edgar Charbonneau dans Sainte-Marie et Yves Gabis dans Trois-Rivières, ces trois derniers, ministres dans le gouvernement de l'Union nationale.

Les débits d'alcool seront fermés de 9 h. à 19 h.



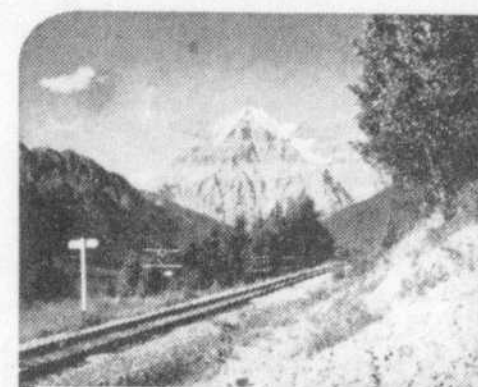
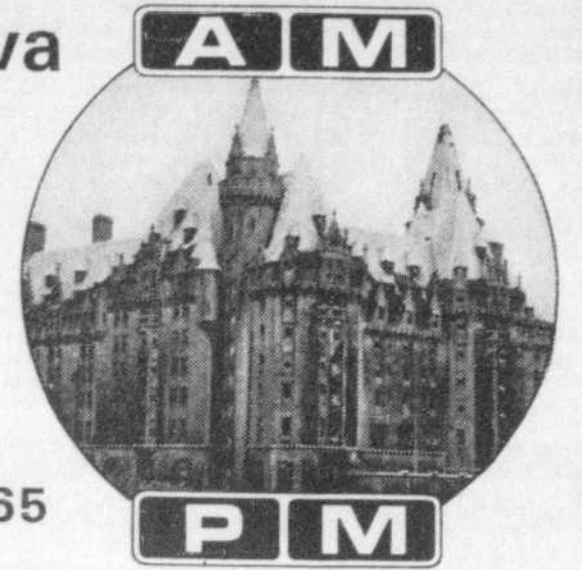
montréal-ottawa ...à la bonne heure!

Beau temps, mauvais temps, vous avez le choix entre cinq départs par jour. Autrement dit, vos heures sont les nôtres: pratiques, confortables, détendues. Votre prochain voyage à Ottawa, faites-le donc à l'enseigne du CN... à la bonne heure!

Départs de la gare Centrale:

8h 10 (sauf le dim.: 9h 40)
10h 30 (sauf le dim.: 12h 50)
17h 05 • 20h 45 • 23h 15

Billet simple en voiture-coach, tarif Rouge: \$3.65



Traversez le Canada à 4 pieds d'altitude dans le Super Continental

Billet simple, les jours de tarif Rouge, de Montréal à:

	voiture-coach	chambre (repas inclus)
WINNIPEG	\$27.00	\$49.00
SASKATOON	\$35.00	\$67.00
EDMONTON	\$41.00	\$78.00
VANCOUVER	\$52.00	\$97.00

Départ quotidien - gare Centrale - 17h 05.

Le Canada est un beau pays! Il mérite qu'on le voie à 4 pieds d'altitude. Le Super Continental le traverse de part en part en vous offrant une véritable vie de palais: voiture-restaurant luxueuse, choix complet de places couchées, salon-bar, jeux et passe-temps pour les enfants et les adultes!

montréal-toronto 4 h 59 min. en toute quiétude par le Rapido

Relaxer dans un vrai bon fauteuil... pouvoir se lever et marcher... chanter dans l'ambiance endiablée du Bistro... prendre une consommation, en tête à tête avec un paysage splendide, dans la voiture Skyview... tout en filant vers Toronto... Est-ce possible? Certainement!

Dans le Rapido du CN!

Départs quotidiens du Rapido, de la gare Centrale: 8h 20 et 16h 40.

Billet simple: Voiture-coach, tarif Rouge: \$9.90



vous tenez à ce qu'elle vous accompagne en voyage?

Vous l'avez faite vôtre, parce que vous la trouviez si jolie! Et puis, vous connaissez bien son caractère... elle vous obéit au doigt et à l'oeil. Bref, vous ne pouvez vraiment pas vous passer d'elle. Alors amenez-la. Faites prendre le train à votre voiture. Elle voyagera dans un wagon, bien à elle... Le CN la dorlote. Si vous devez voyager ou déménager dans une autre ville, utilisez le service TRAIN-AUTO du CN. Le service TRAIN-AUTO du CN transportera votre auto de Montréal à Halifax, Moncton, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.



P.S. Quant à vous, vous voyagez libre de tout souci, à 4 pieds d'altitude.

Service Train-Auto du CN TA-D-2

Bureau des Ventes Voyageurs

Case postale 8100, Montréal 101, Québec

Veuillez m'envoyer tous les renseignements et le tarif du service Train-Auto du CN.

de _____ à _____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Tel. _____



EN TOUTE QUIÉTUDE, À 4 PIEDS D'ALTITUDE

Réservez vos places d'avance. Consultez votre agent de voyage ou un bureau des Ventes Voyageurs du



Une
réunion
d'affaires...

Il y a bien des raisons pour que votre réunion d'affaires ait lieu au Sheraton Mt-Royal, et elles sont toutes bonnes. Nos salons peuvent recevoir des groupes de 5 à 1200 personnes, en tout confort. A votre disposition, l'équipement audio-visuel le plus moderne. Notre personnel a la compétence pour trouver la solution à tout problème qui pourrait se présenter. Enfin, un tunnel commode relie l'hôtel à la station Peel du Métro. Voilà quatre bonnes raisons pour que votre réunion ait lieu au Sheraton Mt-Royal. Vous en trouverez d'autres par téléphone à 842-7777.

FHôtel
Sheraton Mt-Royal
1455, rue Peel, à Montréal
Un service international **ITI**

CINERAMA

HORAIRE: 8 h. 30 TOUS LES JOURS
MER. SAM. - 2 h. - DIMANCHE: 2 h. - 7 30

Commencent

AUJ. - 8 OCT. - 2 et 8 H. 30

BILLETS EN VENTE

De retour... à la demande
générale... **UN VOYAGE**
SENSATIONNEL... et en musique...

dans toute la
splendeur
et le
specta-
culaire
de

**VOYAGE
SUPERBE**

**MUSIQUE
RAVISSANTE**

**Couleurs
TECHNICOLOR
et son stéréophonique**

CINERAMA

**"MEDITERRANEAN
HOLIDAY"**

CROISIÈRE EN MÉDITERRANÉE

- Vous ferez escale aux moments même où se déroulent les événements les plus extraordinaires au monde...
- Vous visiterez les plus prestigieux pays, villes et capitales du globe: LE PORTUGAL - LA YOUGOSLAVIE - L'ÉGYPTÉ (Port-Saïd, Karnak, Abu Simbel, la Vallée des Rois, le Caire, etc.) - LE LIBAN - LA TURQUIE (Istamboul) - LA GRECE (Rhodes, Athènes, etc.) - L'ITALIE (Naples) - LA FRANCE (Monaco) - L'ESPAGNE (Barcelone, Granada, Séville, etc.)

FAUTEUILS RÉSERVÉS EN VENTE... par poste ou au théâtre... **MORGAN** (C. d'achats Boulevard et Dorval) / **MUCKLE PHARMACIE** (C. d'achats Leval).

PINEAULT LIBRAIRIE 3320 Ontario est.

LIBELLER CYRQUE OU MANDAT POSTAL AU NOM DE CINERAMA IMPERIAL ET INCLURE UNE ENVELOPPE REVETANT UN NOIR, ADRESSE, TIMBRE ET NO DE TELEPHONE.

HORAIRE ET PRIX (taxes incl.) Soir, lun. à ven. 8 h. 30. Orch. et loges \$2.75. Balc. \$2.25 - Soir, sam. 8 h. 30 et Dim. 7 h. 30. Orch. et loges \$3.50. Balc. \$2.75 - 1^{er} mat. mer. 2 h. Orch. et loges \$2.00. Bloc. \$1.50. mat. sam. et dim. 2 h. Orch. et loges \$2.50. Balc. \$2.00.

IMPERIAL CINERAMA

1300 BROADWAY

1430 Beury, Mt. AV. 8-7102 ou 5603

**METRO STATION
PLACE
DES ARTS**

condition

Pour Jean Vanier, notre société sera transformée soit par la révolution, soit par l'amour

Au nom d'une tradition sociale, des injustices graves ont été commises. Au nom de la loi, on a fait la guerre. L'homme moderne a créé un monde hypocrite, parlant de valeurs sociales, tout en écrasant la personne. On a appliqué la loi en accablant surtout celui qui n'a pas de renommée et qui ne peut se défendre. Et, ce faisant, on se croyait juste. Il n'est pas étonnant que la jeunesse d'aujourd'hui mue par des aspirations de liberté et de vie, en face de ces injustices et de ces hypocrisies, ait perdu confiance, non seulement dans la tradition, mais dans l'autorité en général, a dit M. Jean Vanier.

Fondateur de l'Arche, village pour insuffisants mentaux, M. Vanier inaugurerait une série de causeries rendues possibles par un don de M. B. Pachristidis à l'Institut Vanier de la famille. Cette première conférence publique avait lieu, hier soir, à l'université de Montréal.

Après avoir défini d'une manière générale comment se présente la crise actuelle avec d'une part l'évolution de plus en plus grande de notre société vers l'économie et

le technique, et d'autre part, le désespoir devant cet état de chose, le conférencier a étudié l'évolution de la famille rurale et communautaire à la petite famille réduite aux parents et aux enfants pour finalement proposer aux jeunes foyers un idéal que d'aucuns jugeront d'utopie.

En premier lieu, les jeunes foyers doivent lutter constamment contre une certaine publicité qui incite continuellement l'homme à acquiescer d'avantage de biens matériels. En second lieu, la femme doit rechercher au sein du couple l'égalité dans la complémentarité et éviter de copier l'homme. "Les besoins de l'homme sont autres que les besoins de la femme" a rappelé le conférencier.

C'est justement ces différences qui amènent l'union vitale entre les deux. Maintenant plus que jamais, l'homme et la femme se trouvent seuls l'un en face de l'autre. Ils sont obligés de se situer l'un par rapport à l'autre au niveau proprement personnel et non plus seulement au niveau de la sexualité et de la procréation ou de la rencontre sociale.

Enfin, l'amour du couple

ne doit pas l'isoler de la collectivité à laquelle il appartient. "A la différence de l'amour qui ferme le couple sur lui-même et sur ses enfants, cet amour nouveau est tout ouvert aux autres et spécialement aux pauvres. Le conférencier a rappelé ce leit motiv de Charles de Foucauld, ermite du Sahara: "devenir le frère universel" et l'a proposé comme idéal de vie.

Au lieu de structurer leur vie de couple sur l'acquisition de biens matériels, ces jeunes foyers dont a parlé M. Vanier orienteront leurs énergies sur l'accueil à tous, en particulier aux plus déshérités. Pour cette raison, ils iront habiter avec leurs enfants les quartiers plus défavorisés de leurs pays ou des pays en voie de développement devenant de véritables témoins de vérité.

L'état actuel des choses ne peut durer a dit M. Vanier. "Notre société sera transformée soit par le feu de la révolution, soit par les eaux de la décadence ou soit par le feu et la paix du véritable amour. Il est urgent de choisir la solution que nous préférons," a-t-il dit.

féminine



Le tricot, bon premier de la mode d'automne

Les tricots se sont taillés, pour l'automne, la part du lion dans les préférences des jeunes comme des moins jeunes. Du maxi-chandail à la minitunique, les magasins et boutiques offrent un choix impressionnant de vêtements de tricot plus séduisants les uns que les autres et qui conviennent sagement à notre climat.

Les tricots ont ceci d'avantageux dans la garde-robe féminine, qu'ils peuvent être portés à toute heure du jour et la modiste de Tricotage viennois nous a même prouvé que le tricot pouvait se transfor-

mer en robe de mariée. Voici deux modèles tirés de cette collection qui nous prouvent que le tricot peut vraiment se porter à différentes occasions.

A gauche, la robe de mariée est crochétée en laine blanche par bandes simulant la guipure. De minuscules roses cousues au fil d'or en font la garniture. La coiffe se termine par un long voile. Cette robe, après la cérémonie du mariage sera coupée et deviendra une ravissante robe du soir.

A droite, deux ensembles, tunique et pantalon pour le soir, en version noire ou blanche selon vos goûts. L'un est tricoté dans un fil lurex blanc à reflets de nacre et l'autre plus opaque peut se porter directement sur la peau offrant un effet de nudité à préciser la modiste de cette maison.

Congrès à Québec de la Fédération des services sociaux à la famille

Sur le thème de "communications et familles" le Dr Edouard Beltrami animera à l'aide d'un matériel audio-visuel éprouvé, une session jugée importante du prochain Congrès de la Fédération des Services sociaux à la famille du Québec qui se tiendra au Motel des Laurentides de Québec, les 8, 9 et 10 octobre.

D'autres sessions dans divers ateliers auront pour thèmes: l'adoption, session présidée par le juge Jean-Paul Lavallée, juge en chef de la Cour du Bien-être social de Montréal, l'information et l'utilisation moderne des communications téléphoniques, l'alcoolisme et les drogues, l'information et l'éducation sexuelle dans les foyers nourriciers, la publicité dans les

services sociaux, etc.

Le ministre de la famille, M. Jean-Paul Cloutier adressera la parole aux délégués, lors du banquet qui aura lieu, jeudi soir. Plusieurs personnalités du ministère de la famille participeront aux délibérations auxquelles sont invitées toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux relations des familles et des services sociaux ou agences familiales.

La Fédération des Services sociaux qui organise ces trois journées d'études est un organisme qui groupe plus de 40 agences familiales. On attend environ 400 personnes à ce congrès, pour la plupart des spécialistes dans le domaine des services de bien-être.

Joséphine Baker reçoit une médaille d'or

PISE (AFP) — Une médaille d'or a été décernée à Joséphine Baker par le congrès international sur les problèmes de l'adoption, qui se tient à Pise. L'artiste a quatorze enfants adoptifs de différents pays.

Le congrès s'est attaché essentiellement à deux points: l'aspect juridique de l'adoption — notamment la nécessité d'instaurer des régimes plus souples — et l'aspect scientifique: sociologie, pédiatrie, psychologie. Le professeur Michel Soulé, directeur de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris, a fait un rapport sur "l'adoption — une des formes

d'aide aux enfants sans famille".

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTRÉAL
521-1104

Soirée-bénéfice au profit des malades de l'ouïe

Le premier ministre du Québec ainsi que le maire de Montréal sont les invités d'honneur à la soirée de ballet donnée par la troupe Harkness de réputation internationale, jeudi le 9 octobre, à la salle Maisonneuve de la Place des Arts. Cette soirée est organisée par la Société Canadienne de l'ouïe du Québec qui espère en retirer les bénéfices qui seront distribués dans les différents services qu'elle offre à la population.

Incorporée en janvier 1967, cette société a pour objet: un service de conseillers, un service de placement, un service de prothèse, un service de renseignements au sujet des problèmes qui concernent la population sourde, un service de recherches sur

le plan éducationnel et scientifique et une mission de coordination des services existant en ce moment.

La Société a déjà assisté les autorités gouvernementales dans des programmes de réhabilitation.

Les billets coûtent \$12.50 et \$25.00 et sont en vente au bureau de la Société, suite 213, 2120 rue Sherbrooke est. Tous les profits de cette soirée seront versés à la Société Canadienne de l'ouïe.



Mme Rachel Pilon

Cours de nutrition familiale au Montreal Diet Dispensary

Mme Rachel Pilon, nutritionniste, sera la titulaire du cours de nutrition familiale donné pour la première fois en langue française sous les auspices du Montreal Diet Dispensary.

Préparer trois repas par jour peut devenir un acte routinier assez fastidieux pour la mère de famille, mais quand celle-ci se rend compte de l'importance de bien nourrir ceux qui dépendent d'elle, ce geste prend un tout autre aspect. Car l'alimentation devient alors une science dont il faut apprendre l'ABC.

Les cours, qui débuteront le 16 octobre pour se terminer le 11 décembre, auront lieu le mercredi de chaque semaine, de 20 à 22h. On peut s'y inscrire à l'avance en téléphonant à 937-5375 ou en écrivant au Montreal Diet Dispensary, 2182, avenue Lincoln, Montréal 108.

Trois mariages, trois divorces pour B. Bardot

LENZERHEIDE, Suisse (AFP) — Brigitte Bardot a divorcé d'avec Gunther Sachs, à Lenzerheide, en juillet dernier, apprend-on officiellement.

"C'est exact: Brigitte Bardot et Gunther Sachs ont divorcé", a déclaré M. Georg Janett, président du tribunal de district d'Albula, dans les Grisons. M. Janett a ajouté que le divorce a été prononcé en juillet dernier.

M. Janett n'a pu donner aucune autre précision. Actuellement hospitalisé, il n'est pas en possession des actes du jugement en divorce qui sont déposés au greffe du tribunal d'Albula. Ces pièces doivent être transmises prochainement à Paris où, a indiqué M. Janett, un communiqué doit être publié vraisemblablement la semaine prochaine.

Brigitte Bardot a été mariée trois fois. D'abord avec Roger Vadim puis avec Jacques Charrier de qui elle a un fils qui a aujourd'hui près de dix ans et enfin en 1966, elle épousait à Las Vegas, Gunther Sachs.



Patron No 9416

Ravissant petit patron de jumper - Remarquez les boutons faisant garniture au dos.

Le patron imprimé no 9416 est offert pour les tailles 2 - 8.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 ou service des patrons, Le Devoir, 434 est. rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement, avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Il y a des gens qui pensent à nous seulement pour leurs tapis du dimanche!



Ils devraient voir ceux du lundi!

Soyez persuadés de faire un aussi bon achat. Certainement ils sont moins dispendieux, mais portez-vous attention à cela? Voyez par exemple notre tout nouveau et très beau broadloom Montego "N", une carapette de peluche bien touffue qui est garnie avec plus de laine de qualité par pouce carré que n'importe quelle autre dans cette catégorie de prix. Un superbe velours doux qui a autant d'apparence qu'un tapis de grand luxe, d'année en année - et c'est le Montego "N". De plus, vous pouvez le choisir dans 10 riches couleurs, modernes, s'har-

monisant avec votre décor. Maintenant préparez-vous à un choc. Nous vendons ce Montego "N" à \$11.95 la verge carrée seulement. Qu'en pensez-vous? Et vous pouvez aussi impressionner vos voisins en leur disant que vous l'avez acheté chez Perfection Rug. (Mais ils peuvent trouver le \$11.95 difficile à croire). Nous avons même le plan termes budgétaires ainsi que le fameux service de nettoyage pour tous vos tapis. Venez nous voir du lundi au samedi et constatez par vous-même...



Perfection Rug

1183 rue Sainte-Catherine ouest: 842-9991 du lun. au sam 9 h - 17.30 le ven jusqu'à 21 h.
7800 ch. de la Côte de Liesse 731-7979 du lun. au ven. 9h. - 17h.30

Sur votre agenda

Date	Invitation	Lieu
octobre		
8	Assemblée générale annuelle du Conseil des femmes-membres de la Chambre de Commerce et assermentation de la nouvelle présidente à 17h. 30 au Cercle Universitaire.	Cité du Havre.
8	Conférence de Mme Yves Quesnel à 20h. 30 sous les auspices de la Société géologique canadienne-française.	Bibliothèque municipale de Montréal.
8	Film et démonstration sur le judo et le karaté, à 20 heures à l'intention des membres de la Société Japon-Canada.	Bibliothèque Atwater, Mtl.
8	Réunion de la Corporation des diététistes du Québec. Rens: 525-6311 poste 247.	Centre social de l'université de Mtl.
9	Soirées conjugales organisées par le Centre Marial Montfortains. Rens: 254-5376.	5875 est. rue Sherbrooke, Mtl.

Cours pour enfants: Le service des parcs de Montréal offre des séances de peinture et d'arts plastiques dans deux ateliers spéciaux: à l'intention des tout-petits. Voici les adresses: 225 est. rue Ontario, le mardi après-midi et jeudi avant-midi (tél. 872-4517) et 6001, 8ième avenue, Rosemont, le mercredi avant-midi et après-midi (tél. 872-5029). Les personnes désireuses d'inscrire leurs enfants de 3½ ans à 6 ans peuvent le faire dès maintenant.

L'anglais sera votre esclave discipliné

Vous allez vous servir de l'anglais comme d'un outil — un outil que vous connaissez bien, qui ne risque pas de vous décevoir.

Et vous allez l'apprendre vite avec L.P.S. — car il n'y a qu'une formule d'enseignement des langues qui puisse vous faire maîtriser l'anglais en trois fois moins de temps —

C'est L.P.S.
Nous allons vous le prouver:
Demandez une leçon pilote gratuite à L.P.S. — ça vaut la peine d'essayer.

878-2821
de 9 h. à 21 h.

LANGUAGE POWER SYSTEMS LIMITED

Centre International, Etage F,
Place Bonaventure, Montréal.

LE NOM DE CE JEU EST SAUVER DE L'ARGENT...
Incroyable... mais vrai!

HACHER LES PRIX

C'EST NOS AFFAIRES COUVREZ

3 PIÈCES COMPLÈTES
(ARGENT ET PI. CAR.)
EN BROADLOOM DE 1ère QUALITÉ
POUR

\$109

Vaste choix de couleur, aucun paiement initial, payez aussi peu que \$2.25 par semaine à compter d'octobre et en plus de la fameuse garantie de remboursement.

RENÉE
SERVICE TÉLÉPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR
274-7561

RENEE BROADLOOM
5906 rue ST-HUBERT, Montréal

l'information



Bientôt, des milliers de jeunes se dirigeront vers les Laurentides pour vivre la formule du mi-temps pédagogique au PLEIN AIR. Une invitation bien spéciale est faite aux parents et aux titulaires qui désirent plus de renseignements sur ces expériences.

ces à communiquer avec Claire Chapdelaine, secrétaire de la Base de Plein Air le P'tit Bonheur, (527-7761) 4321 rue Papi-neau, Montréal qui les renseignera.

9ème spectacle des Autos-Sport

On se souviendra du succès retentissant du spectacle Autos-Sport 1969 alors que des milliers de visiteurs s'étaient rendus Place Bonaventure, pour admirer les derniers cris dans le domaine de voitures d'accélération et à haute performance. Le spectacle "AUTOS-SPORT 1970" connaîtra sans doute le succès le plus retentissant de son histoire, alors que l'accent portera sur les créations révolutionnaires de l'année, aussi originales que rapides. 35.000 visiteurs y sont attendus. Les 10, 11, 12 octobre pro-

chain, le public montréalais pourra voir en grande première le "Fermier de Ville" tracteur de l'ère aéronautique, l'automobile d'accélération "Red Baron Roadster" et un nombre incalculable de voitures modifiées. On verra aussi l'AMX-70-400 modèle de route, inédit d'American Motors, summum de perfection. Le spectacle "AUTOS-SPORT 1970" offre de plus une attraction sensationnelle pour les jeunes et adolescents, le "Super Velo", il s'agit d'une nouvelle bicyclette d'accélération, mettant en vedette les derniers accessoires cyclistes dont les pneus à flancs multicolores, création Goodyear, et les roues de magnésium

"mag wheels". De plus, puisque la vague de bicyclettes modifiées connaît des enthousiastes partout, tous les jeunes et moins jeunes sont invités à

participer cette année à un concours-compétition en présentant leurs créations de vélos au spectacle "AUTOS-SPORT 1970". L'accent jeunesse ne manquera pas cette année d'attirer une foule record les 10, 11, 12 octobre prochains à la Place Bonaventure. Spectacle "AUTOS-SPORT 1970" émerveillera les plus sceptiques! La Place Bonaventure est facile d'accès par Métro, et l'Auto-Parc de la Place Bonaventure sera à la disposition des automobilistes. Spectacle "AUTOS-SPORT 1970" une fin de semaine mouvementée en perspective.

Abendschan domine dans l'ouest

TORONTO — Jack Abendschan continue d'assurer sa domination sur le classement des meilleurs marqueurs de la conférence de l'ouest du football canadien. Le joueur de précision des Roughriders de la Saskatchewan totalise 91 points, 31 transformations, 17 placements et neuf simples.

Au second rang, avec 70 points, on trouve Ted Gerela, le peu orthodoxe botteur des Lions de la Colombie-Britannique, en compagnie de Larry Robinson, des Stampers de Calgary.

George Reed, des Roughriders, le meilleur porteur de ballon de l'ouest, suit avec 54.

Baun au repos forcé

DETROIT — Les Red Wings de Detroit, de la ligue Nationale de hockey, devront commencer la saison régulière sans les services de leur vétéran joueur de défense Bobby Baun.

Derrière le volant

"Glen Grand Prix Association" refuse de vendre leur piste

L'association Watkins Glen Grand Prix a refusé une offre de \$950.000 la semaine dernière, offre faite pour le circuit des fameux Finger Lakes au nord de l'Etat de N.Y. A la tête du syndicat qui faisait cette proposition on retrouvait Cameron Argetsinger qui est le directeur exécutif de l'association. Parce que l'association est une organisation sans but lucratif, on offrait de payer un demi million à l'hôpital Montour Falls, \$100.000 à la Chambre de Commerce de Watkins Glen qui la redistribuerait suivant les besoins et le reste de la somme soit \$350.000 suffirait à payer les dettes existantes.

L'association a refusé l'offre en disant qu'elle était inadéquante même si les nouveaux acquéreurs proposaient de donner annuellement 5% des revenus bruts.

L'Australie choisit la formule 5000 et retire sa requête pour un Grand Prix

Lors d'un meeting spécial récemment la confédération du sport moteur Australien (CAMS) renversait une décision prise. Elle permettra la Formule 5000 dans les courses de Championnat National. En permettant la Formule 5000 le CAMS permet ainsi aux coureurs locaux de participer à la série TASMAR sans avoir à remplacer le moteur sur leurs voitures. On apprend en même temps que l'Australie avait retiré sa demande d'avoir un Grand Prix comptant pour le Championnat Mondial des pilotes en 1970. La raison est que les modifications à faire au circuit de Warwick Farms seraient trop dispendieuses.

McLaren prête une voiture à Gurney

Lors de la dernière course Can-Am en date au Michigan International Speedway la semaine dernière, trois pilotes avaient l'oeil sur la troisième voiture du McLaren Racing Team. Ces pilotes étaient Jack Brabham trois fois Champions du Monde, Dan Gurney et Chris Amon.

Brabham étant d'une certaine façon attaché à Ford pour conduire la G7A Kar Kraft des frères Agapiou ne pouvait donc pas conduire la 3e voiture McLaren; Amon qui a un contrat avec la compagnie de pneu Firestone ne pouvait non plus conduire la voiture même s'il avait brûlé le moteur de sa Ferrari et qu'il n'en avait pas un autre de rechange, alors les honneurs de conduire cette merveille jaune orange sont allés à Dan Gurney qui plus tard se demandait comment une voiture pouvait aller aussi vite.

Nouvelle maladie chez les pilotes de Nascar

Les vitesses de 200 milles à l'heure atteintes lors des séances de qualifications pour la récente course de 500 milles de Nascar à l'occasion de l'ouverture de l'oval de Talladega en Alabama ont provoqué un nouveau malaise appelé "Le Phénomène Pogo".

Plusieurs pilotes se sont plaints d'avoir temporairement perdu la vue, d'avoir eu des douleurs à la poitrine, la nausée, et la perte de conscience. Les scientifiques ont associé ces malaises avec une maladie découverte chez les astronautes: il s'agit d'un certain type de vibration lorsqu'un humain est sous une force de gravité extrême. Ce sont donc les vibrations du moteur ainsi que la gravité extrême sur les pilotes qui ont provoqué ces malaises. Richard Petty, David Pearson et Cale Yarborough ont souffert du phénomène du Pogo.

Charlie Glotzbach fut le premier à en être atteint durant des essais de pneus. La solution temporaire au problème sera de refaire la surface de la piste pour éliminer le plus de vibration possible. Il restera toujours au personnel de la NASA d'essayer de trouver une solution meilleure.

sportive

Émile Girardin recrutera les patrons d'honneur du centre I-C

M. Joseph-C. Emile Girardin, C.S.S.C.C., président de la Fédération des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins du Québec, de l'Union régionale de Montréal et de la Caisse centrale de Montréal, a accepté la présidence de la 19ème campagne de recrutement des patrons d'honneur du populaire Centre Immaculée-Conception.

Monsieur Girardin a apporté une riche contribution dans le domaine de l'éducation et il a toujours été un homme aux réalisations pratiques et efficaces. Son action et son rayonnement l'ont amené à participer activement à l'organisation des Caisses Populaires Desjardins, une institution bien de chez-

nous. Le nouveau président des patrons d'honneur succède à M. Sarto Marchand, président des Distilleries Melchers Liée.

La direction du Centre Immaculée a voulu placer les destinées de la saison 1969-70 entre bonnes mains et on ne pouvait trouver mieux que M. Girardin, une personnalité marquante dans notre milieu canadien-français. Le Centre I.C. prône l'éducation sportive et l'épanouissement de la jeunesse dans le cadre de ses nombreuses activités structurées par un personnel compétent et averti. Pour mener à bien ce but, une campagne de recrutement réunissant plusieurs hommes d'affaires s'organise annuellement.



EMILE GIRARDIN

Le Père Marcel de la Sablonnière, directeur général du Centre Immaculée-Conception, de la Base de Plein Air du P'tit Bonheur et des Salons d'exposition du Camping et du Ski, s'est

déclaré très heureux de voir M. Girardin accepter la présidence de la 19ème saison du Centre aux mille et une activités.

Le Club Lajenix a repris ses activités au C.A.R.

Le club de jeunes du samedi, le Club Lajenix, a repris ses activités au Centre Athlétique Roussin. Ce club accueille toutes les semaines des centaines de jeunes de 6 à 16 ans qui profitent de la journée du samedi pour participer au C.A.R. à diverses activités dirigées par des moniteurs compétents. Comme membres de ce club les jeunes peuvent profiter du centre athlétique de 9 hres a.m. à 4 hres p.m.

Les parents sont donc invités à inscrire leurs jeunes à ce club en appelant 645-4553.

Carrières et Professions

La Commission Scolaire Régionale Salaberry

recherche des professeurs dans les matières suivantes:

ANGLAIS - professeurs féminins et masculins

PHYSIQUE - MATHÉMATIQUES - professeur masculin

Entrée en fonction immédiate.

S'adresser à:

M. Maurice Marleau,
Directeur Général des Écoles,
C.P. 2000,
Salaberry-de-Valleyfield, P.Q.

SECRETAIRE

Un important distributeur de films requiert les services d'une secrétaire pour son représentant. La candidate a à son actif quelques années d'expérience comme sténodactyle bilingue, beaucoup d'initiative et le sens des responsabilités. Salaire à discuter. Secteur: Montréal-Nord.

Si vous avez les qualifications requises, faites-nous parvenir votre curriculum vitae à:

Case 1187
LE DEVOIR

Le Cégep Lionel-Groulx

(Ste-Thérèse)
demande

DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES

à plein temps ou à temps partiel, pour les cours de:

- Maths 454 (B.A.): Calcul et Statistiques (4 périodes/semaine)

- Maths 455 (B.A.): Introduction à l'analyse (4 périodes/semaine)

- Maths 051 (Cégep): Maths de sec. V (5 périodes/semaine)

Prière de communiquer avec:

M. Raymond H. Lapierre,
Collège Lionel-Groulx,
Ste-Thérèse de Blainville, P.Q.
Tél.: 435-3695.

Analyste commercialisation transport

Si vous possédez plusieurs années d'expérience en recherches sur la commercialisation et que vous pouvez travailler tant en français qu'en anglais, vous serez intéressé à recevoir plus de renseignements.

La Compagnie est importante et diversifiée; le travail est intéressant, il y a des possibilités de voyager et des chances d'avancement. Un diplôme d'université, préférablement de la promotion 1965 ou 1966, aura la priorité.

L'endroit: Toronto. Nous offrons tous les avantages sociaux et un salaire selon l'expérience.

Écrire à: Case 1185,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

CARRIÈRE DANS LA VÉRIFICATION INTERNATIONALE

Dart Industries Inc. (autrefois Rexall Drug and Chemical Company) offre à des comptables agréés des occasions de carrière dans la vérification opérationnelle universelle. Les candidats doivent être célibataires, avoir de préférence moins de 32 ans, et parler couramment le français et l'anglais. Quoique non essentielle, une langue additionnelle serait un avantage. Les candidats choisis travailleront à Bruxelles, Belgique.

Les premières entrevues auront lieu à Montréal vers la fin d'octobre ou le début de novembre. Les candidatures doivent être envoyées à Bruxelles au plus tard le 20 octobre et adressées comme suit:

V.E.K. Borbiri, Directeur,
Dart Industries Inc.,
Département de la vérification internationale,
275a, Avenue Louise,
Bruxelles 5, Belgique.

INGÉNIEURS ET DESSINATEURS DANS TOUTES LES BRANCHES

Adressez-vous de suite à:

Arthur Kofman, Ingénieur-Conseil,
Technical Registry Inc. • Alpha Design Inc.,
1010 ouest, Ste-Catherine, suite 724,
Tél.: 866-5414

SUPERVISEUR TECHNIQUE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

Expérience en électronique, bonne connaissance théorique et pratique, apte à diriger du personnel technique.

Travail permanent à Montréal, dans une entreprise en plein essor.

Salaire en fonction de l'expérience.

Toute demande sera gardée confidentielle. Envoyez curriculum vitae complet à:

Case postale 18,
Station "N",
Montréal, Québec.

LA VILLE DE CHATEAUGUAY EST À LA RECHERCHE D'UN GREFFIER D'EXPERIENCE, BILINGUE, POUR EMPLOI IMMEDIAT. PIRERE DE FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE ET SALAIRE DESIRE A:

Claude Hurtubise, c.a.
Secrétaire-trésorier,
VILLE DE CHATEAUGUAY,
5, rue De la Station,
Châteauguay, Québec.



Conseiller en informatique (69-45-J-1)

Fonctions

Dans l'élaboration de systèmes de traitement de données scientifiques et d'information, le titulaire devra:

- Étudier les objectifs des systèmes proposés et dégager les implications au point de vue traitement des données.
- Établir un plan d'étude qui permettra de détailler l'équipement électronique requis, la durée du projet et son coût.
- Collaborer à l'établissement des spécifications du système projeté.
- Conseiller le coordonnateur de projet dans les phases critiques du projet.

Exigences

- Détenir un diplôme universitaire, de préférence une maîtrise, en informatique ou sciences appliquées.
- Connaître un ou plusieurs langages d'ordinateurs.
- Posséder deux (2) ou trois (3) ans d'expérience dans l'élaboration des systèmes d'informatique.

A noter: Les personnes intéressées doivent appeler à 875-4311 poste 218, les 9 ou 10 octobre 1969, entre 9 h. a.m. et 5 h. p.m.

Hydro-Québec

OCCASIONS DE CARRIÈRE E.D.P.



Nos clients ont besoin sans délai de:

- CONSEILLERS EN SYSTÈMES
- ANALYSTES DES SYSTÈMES
- PROGRAMMEURS SCIENTIFIQUES
- PROGRAMMEURS COMMERCIAUX
- VENDEURS E.D.P.

Demandez M.R. Bassett à 931-2261

LE CENTRE D'INFORMATIQUE DE SNC LTÉE

Division de placement,
1530 ouest, Boul. de Maisonneuve (au-dessus du Métro Guy)



NEW YORK — Il est toujours bon d'avoir un caddie qui se souvient du parcours comme s'il avait une mémoire... d'éléphant, et vous glisse de forts précieux conseils à l'oreille au bon moment. C'est ce que met en pratique le comédien britannique Dickie Henderson, au moment de frapper sa balle de départ sur le parcours de Selsdon, Surrey, Angleterre. Henderson a gagné ce bébé éléphant dans un tirage à Bombay. (Téléphoto PA)

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant

Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

l'information

sportive

Les Mets sont encore ignorés des experts!

NEW YORK — Les Mets de New York ont pris congé hier à la suite des célébrations de leur championnat de la ligue Nationale et se sont occupés surtout de leurs problèmes personnels ainsi que de la question des billets qui leur sont alloués pour la prochaine série mondiale qu'ils devront disputer aux Orioles de Baltimore à compter de samedi à Baltimore.

Aujourd'hui cependant reprendront les pratiques en vue du début de la série. Installés dans les parcs professionnels à 8 contre 5, les Mets, qui au début de la saison étaient cotés à 100 contre 1 comme champions probables de la ligue Nationale, ne s'en font pas outre-mesure.

"Personne ne peut nous arrêter, de crier Cleon Jones, Atlanta. Personne ne peut nous empêcher de remporter les honneurs de la série mondiale."

La série mondiale débutera samedi, à Baltimore, alors que les Mets lanceront dans la mêlée leur as au monticule, Tom Seaver, gagnant de 25 parties au cours de la saison régulière. Seaver fera face à Mike Cuellar, lanceur gaucher, vainqueur de 23 parties pour les champions de la ligue Américaine.

Ce long délai entre les séries semi-finales et la grande finale entre New York et Baltimore résulte du fait que ces deux derniers ont éliminé leurs adversaires en trois parties d'affilée. Ce début de la série mondiale en fin de semaine, avec des jours prévus pour le voyage entre ces deux villes, permettra aux réseaux de télévision d'offrir aux spectateurs un programme samedi-dimanche et peut-être deux, si la série nécessite six ou sept parties.

La série débutera à Baltimore samedi, s'y poursuivra

dimanche et se continuera à New York mardi, mercredi et jeudi si nécessaire. A moins qu'une des deux équipes ne gagne en quatre parties consécutives, la journée de vendredi en sera une de repos et la série reprendra samedi, de nouveau à Baltimore.

Les deux gérants Gil Hodges et Earl Weaver, respectivement des Mets et des Orioles, auront donc l'occasion d'utiliser leurs trois meilleurs lanceurs, tout en leur donnant à chacun d'eux trois jours de repos entre les parties.

Cela pourrait signifier que Seaver et Cuellar pourraient parader chacun trois fois au monticule si la série allait à sept parties, soit dans la première, la quatrième et la septième joute.

La deuxième partie de la série verra probablement Jerry Kossman (17-9) opposé à Dave McNally (20-7) et ensuite Jim Palmer, des Orioles, (16-4) face à Gary Gentry (13-12).

Hier, le préposé à l'entretien du terrain des Mets au Shea stadium, John McCarthy, avait un personnel de 25 hommes pour réparer les dégâts perpétrés à l'issue de la victoire des Mets par de trop bouillants et enthousiastes partisans.

"Ce ne fut pas aussi désastreux que lors du championnat de section décroché par les Mets, mais il faut quand même se hâter de réparer le terrain massacré pour que les Mets puissent y pratiquer mercredi (aujourd'hui)".

Wayne Garrett, l'ex-joueur du club-ferme des Mets, qui a scellé le sort des Braves d'un puissant coup de circuit lundi, est un bon exemple pour démontrer comment les joueurs des Mets ont su tout au cours de l'année se hausser à la hauteur de toute situation le demandant.

Rosemont adopte une mesure de sécurité nécessaire, comme devrait le faire la LHN

Le NATIONAL DE ROSEMONT de l'instructeur JEAN-GUY MARCHAND, fera l'ouverture de sa saison jeudi soir prochain à Sorel en y affrontant les redoutables EPERVIERS, au Colisée de Sorel.

Les derniers préparatifs ayant été organisés, la direction de l'équipe s'est réunie lundi soir, dans le but de mettre sur pied des règlements qui devront être suivis à la lettre par tous les membres de l'équipe. Le règlement certainement le plus important car c'est en fait le numéro un sur la liste est celui qui obligera et ce, dès la première joute, les membres de l'équipe à porter le casque protecteur durant les joutes. "Nous avons pris cette décision il y a longtemps et ce, même avant la sortie de notre Président, M. BOB LEBEL. Remarque que nous appuyons grandement le Président et que nous avons à cœur le bien de l'équipe. Depuis quelque temps, ce qui ar-

rive semble lui donner raison. Plusieurs joueurs ont déjà été blessés à la tête ou coupés à la figure même si la saison n'est ouverte dans toute la Ligue que depuis quelques jours seulement" de dire JEAN ROUGEAU, Président de l'équipe.

Une équipe de Longueuil dans l'organisation

Par ailleurs, le gérant général, RICHARD BELEC a dévoilé qu'une entente avait été conclue avec les dirigeants des JETS DE ST-CHARLES BORROMÉE de Longueuil, une équipe des mieux organisées de la longue liste des équipes et Associations qui ont décidé de conclure des ententes avec la puissante organisation du NATIONAL DE ROSEMONT.

JEAN-GUY MARCHAND a pour sa part, déclaré que tous les blessés de l'équipe étaient maintenant rétablis et c'est une équipe au

complet qui se rendra à Sorel, jeudi soir, pour y affronter les EPERVIERS. "PAT BOSSY avec sa blessure à la jambe, ANDRE BOUCHARD (blessure à l'aine) et DENIS GERMAIN (blessure à l'épaule) ont tous subi des traitements réguliers et sont maintenant prêts à être lancés dans la mêlée" de dire JEAN-GUY MARCHAND et celui-ci d'ajouter: "Ne nous laissons pas. Il n'est pas question pour nous de gagner la Coupe "MEMORIAL" mais chose certaine, je suis assuré que notre équipe fera belle figure et fera une vive lutte à tous les Clubs de la Ligue".

Rappels en terminant que de grandes festivités sont prévues pour l'ouverture officielle de la saison au Centre Sportif Paul Sauvé, dimanche le 12 octobre prochain alors que les DUCS DE TROIS-RIVIERES seront les visiteurs dans une joute prévue pour 2.30 p.m.

Baltimore, le choix des experts

LAS VEGAS — Les preneurs au livre de Las Vegas ont établi les Orioles de Baltimore favoris à sept contre cinq pour remporter la série mondiale contre les Mets de New York.

Cela ne semble pas du tout l'avis des partisans des Mets qui, hier après-midi, arboraient des pancartes portant l'inscription "Attention Baltimore, d'abord les Jets, puis les Knicks, et maintenant les Mets".

Rappelons que les Jets, à la surprise générale, ont remporté le Super-Bowl en battant les Colts de Baltimore, au football, un peu plus tard les Knicks battaient les Bulls de Baltimore et remportaient le championnat de l'association nationale de basketball. Maintenant les Mets se trouvent eux aussi devant une équipe de Baltimore dans la série mondiale du baseball.

Calendrier de la série mondiale du baseball

	à Baltimore	à 13 heures
Samedi, 11 octobre	à Baltimore	à 14 heures
Dimanche, 12 octobre	à Baltimore	à 13 heures
Mardi, 14 octobre	à New York	à 13 heures
Mercredi, 15 octobre	à New York	à 13 heures
Jeudi, 16 octobre	à New York	à 13 heures, si nécessaire
Samedi, 18 octobre	à Baltimore	à 13 heures, si nécessaire
Dimanche, 19 octobre	à Baltimore	à 14 heures, si nécessaire

Ferrari confirme

MODENE (AFP) — L'écurie de course Ferrari a confirmé sa participation à la 9e épreuve du trophée Canada-Amérique, qui se disputera le 12 octobre sur le circuit de Laguna aux Etats-Unis.

La firme de Maranello alignera une voiture sport 612 équipée d'un moteur de 6.000 cmc de 12 cylindres qui sera pilotée par le Néo Zélandais Chris Amon.

Parkes sera au volant d'une Lola-Chevrolet en compagnie de son compatriote David Piper.

Grand Galop et Bécassine forment une entrée double

Neuf des meilleurs chevaux de la division "handicap" de la présente réunion s'affronteront ce soir, possiblement pour la dernière fois, alors que la saison tire à sa fin à Blue Bonnets. Et le programme de ce soir donnera lieu à une lutte à finir entre six principaux aspirants et trois négligés, qui pourraient quand même causer des surprises.

Le vétérinaire Gaucheco, un protégé de Ed Seedhouse, a hérité du premier choix et sera monté par Bobby Stewart. Considéré à 2-1, le cheval noir a affronté les meilleurs pur-sang disponibles durant la réunion, inscrivant une impressionnante victoire, deux deuxième places et une troisième. Il s'amènera ce soir, bien reposé de son effort dans le riche Prix Montréal, à l'issue duquel il a terminé troisième à James Bay et Domineer III.

D'autre part, Grand Galop à monsieur J.-Louis Lévêque pourrait bien être dû, il faut considérer qu'il a terminé neuf de ses 12 courses dans l'argent en 1969. Grand Galop est considéré à 5-2 et forme une inscription double avec la poulie Bécassine.

Grecian Love, Spanish Key, une jument qui s'élance de la barrière comme un "quarter horse", prendra probablement encore les devants avec un écart de dix longueurs, mais reste à savoir si cette fois elle tiendra.

Entre-temps, messieurs les juges ont continué à sévir contre les fautifs, suspendant deux jockeys et un entraîneur.

Les jockeys Paul Griffo et Jim Anderson ont tous deux été suspendus pour performance nonchalante à la neuvième course de mercredi dernier,

tandis que l'entraîneur Laurie N. Anderson a écopé d'une suspension de 30 jours, applicable sur toutes les pistes reconnues du continent.

Selon un rapport de Lynn & Johnston Laboratories Inc., les chimistes officiels pour le Mount-Royal Jockey Club, l'échantillon d'urine prélevée du cheval Iron Flail qui a terminé deuxième dans la neuvième course de mercredi dernier, contenait de la procaine et/ou un dérivatif. Comme dans les cas de disqualifications,



Comment devenir millionnaire sur "Grand Galop"? C'est ce que pourrait peut-être vous révéler son propriétaire, le financier Jean-Louis Lévêque.

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE	
Novices 3 et 4 ans — A réclamer \$1.750	BOURSE: \$1.000
1-500 — 4 FURLONGS	W. Bradford 3-1
2- Terminated	J. Bacon 4-1
3- Jammed Start	J. Corrick 4-1
4- Lady's Hathaway	W. Mayorga 5-1
5- Dot Mower	M. Ferro 6-1
6- Sweet And Spicy	R. Terrell 8-1
7- Trochada	J. Bacon 10-1
8- Stinger	L. Goldberg 12-1
9- Select John	M. Lapensee 15-1
10- Tom Tump	

DEUXIEME COURSE	
Novices 3 et 4 ans — A réclamer \$1.750	BOURSE: \$1.000
1-500 — 4 FURLONGS	G. Nedau 3-1
2- Heir To The Throne	L. Buitt 7-1
3- Ace Lad	A. Hill 8-1
4- Croyable	M. Ferro 10-1
5- Sunny Fritz	J. Bacon 12-1
6- Anyhow	T. Corrick 15-1
7- Symphany	R. Terrell 15-1
8- K. Bar	G. Nedau 20-1
9- Neco	G. Nedau 20-1

TROISIEME COURSE	
"FRIDAY CULTURE CLUB" 3 et 4 ans — A réclamer \$1.500 — 1/16 mile	BOURSE: \$1.000
1- Mutual Choice	R. Stewart 3-1
2- Kentucky Cardinal	A. Hill 3-1
3- Iron Flail	J. Bacon 4-1
4- Genial Request	W. Mayorga 5-1
5- Boomer Man	J. Bacon 6-1
6- Mike Mullin	W. Bradford 8-1
7- Camilo	M. Lapensee 10-1

QUATRIEME COURSE	
3 ans et plus — A réclamer \$1.500 — 6/12	BOURSE: \$1.000
1-500 — 4 FURLONGS	L. Goldberg 3-1
2- Cairn Man	W. Mayorga 7-1
3- Crinson North	M. Lapensee 4-1
4- Denison	J. Bacon 5-1
5- Navy Impulse	L. Buitt 6-1
6- Canadian Statute	W. Bradford 8-1
7- La Puppin	A. Hill 10-1
8- Friendly People	G. Nedau 12-1
9- Get Some More	T. Corrick 12-1
10- Sherry's Red	J. Bacon 15-1
11- Rex Paul	

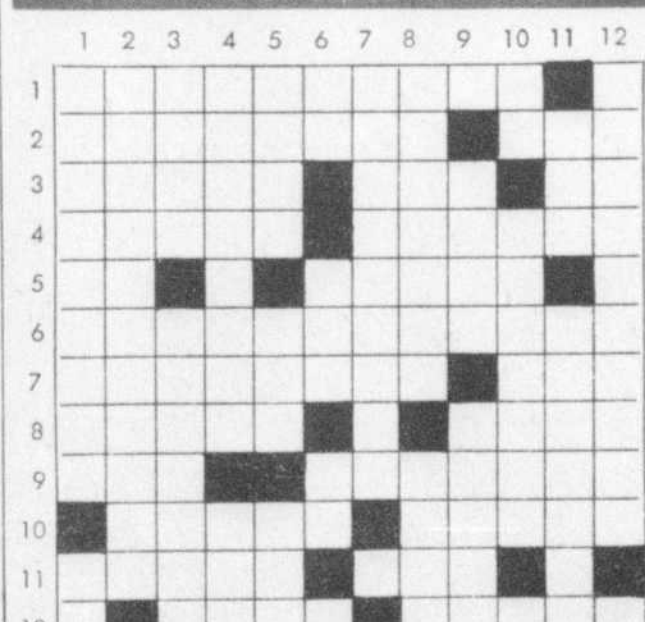
CINQUIEME COURSE	
3 ans et plus — A réclamer \$1.750 — 1/16 mile	BOURSE: \$1.000
1-1/16 MILE — "NIRN'S RESTAURATION CLUB"	R. Stewart 3-1
2- A Hot Ribs	W. Mayorga 2-1
3- Tregownell	D. Zambrana 2-1
4- Your Majesty	J. Bacon 3-1
5- Sam's Wish	A. Hill 4-1
6- Silvio	R. Stewart 5-1
7- Audley	L. Buitt 6-1
8- Pieri Quill	M. Lapensee 8-1
9- Never No More	L. Goldberg 12-1

SEPTIEME COURSE	
3 ans et plus — A réclamer \$1.500 — 6/12	BOURSE: \$1.000
1-500 — 4 FURLONGS	J. Bacon 3-1
2- Up The Price	J. Bacon 4-1
3- Jeopie	G. Nedau 7-1
4- Pip's Secret	M. Lapensee 8-1
5- Royal Turban	M. Ferro 10-1
6- Wiley Ways	W. Mayorga 10-1
7- In The Wind	L. Goldberg 12-1
8- Jive Wind	R. Stewart 15-1
9- Sail Along	G. Nedau 15-1
10- Hickory Handle	W. Bradford 15-1
11- Westy's Tim	

HUITIEME COURSE	
"PROMOTION HAUTES ETUDES COMMERCIALES 1967" 3 ans et plus — Allocation	BOURSE: \$1.000
1-500 — 4 FURLONGS	R. Stewart 3-1
2- A Grand Galop	M. Lapensee 3-1
3- Bécassine	D. Zambrana 5-1
4- Capt'n Roo	T. Corrick 3-1
5- Over The Limit	R. Eastman 6-1
6- Spanish Key	J. Bacon 8-1
7- Dream Dream	L. Buitt 10-1
8- Grecian Love	L. Buitt 10-1
9- Post's Dream	W. Bradford 12-1

NEUVIEME COURSE	
3 ans et plus — A réclamer \$1.500 — 1/16 mile	BOURSE: \$1.000
1-500 — 4 FURLONGS	A. Hill 3-1
2- Toubou Call	R. Stewart 3-1
3- Monanette	W. Mayorga 4-1
4- Salem Prince	J. Bacon 5-1
5- Hi Sny's Sis	G. Nedau 8-1
6- Breremam	L. Buitt 8-1
7- Par For Steve	R. Stewart 10-1
8- Reversal	D. Panchetti 15-1
9- Stride	M. Lapensee 20-1

les MOTS CROISÉS du Devoir



- Horizontalement**
- 1- Qui a fait de grandes conquêtes.
 - 2- Diminuer la longueur de. — Saison.
 - 3- Chacun des petits sillons parallèles à la surface d'un objet, d'une roche. — Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Interjection.
 - 4- Qui contient de la soude. — Milieu.
 - 5- Argente. — Dénudée d'esprit.
 - 6- Relatif au tégument.
 - 7- Qui n'est pas adapté. — Plante herbacée type de la famille des linacées.
 - 8- Aventurier anglais (1649-1705). — Algue verte marine.
 - 9- Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Projet, résolution.
 - 10- Destruction d'un bâtiment. — Petit trait horizontal.
 - 11- Qui a de grosses fesses. — Publication, proclamation officielle et publique.
 - 12- Dieu des vents. — Songer.
- Verticalement**
- 1- Suspension, arrêt. — Fer.
 - 2- Qui a quatre-vingts ans.
 - 3- Point cardinal. — Affaiblissement physique et intellectuel (fam.). (fém.)

Solution d'hier

1- MORPHOLOGIE
2- LABORATOIRE
3- LIAISON
4- POUVOIR
5- QUOTIDIEN
6- ROULETTE
7- SONT
8- CROISSANCE
9- CROISSANCE
10- CROISSANCE
11- CROISSANCE
12- CROISSANCE

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM
corps politique d'incorporé, ayant son siège social à Québec, district de Québec et une place d'affaires au numéro 355 McGill, Cité et District de Montréal. P.Q.

LES BOURSES UNIVERSITAIRES EDUCIA INC.
corps politique d'incorporé, ayant sa principale place d'affaires au No. 1965 rue Bélanger E., Cité et District de Montréal. P.Q.

GUY SAVIGNAC, agent, domicilié et résident à 504 Ste-Dorothée, Ste-Dorothée, Laval. P.Q.

REAL GAGNON, agent, domicilié ailleurs à 7337 rue Beaudet, Ville St-Leonard, Montréal. P.Q. et maintenant de lieux inconnus.

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint
Mes Dames, Guay, Dallaire & Fortin
500 St. Jean, Québec
Québec, P.Q. Québec
Avocats de la demandeuse

AVIS DE PETITION POUR OBTENIR L'ABANDON DE CHARGE CEDARVIEW DEVELOPMENT CORP.
AVIS est par les présentes donné que CEDARVIEW DEVELOPMENT CORP., une corporation constituée en vertu de la LOI DES COMPAGNIES, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adresse au Secrétaire-Président de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la LOI DES COMPAGNIES.
DATE à Montréal, ce 2ème jour d'octobre 1969.

N. Feilper
Secrétaire

COUR SUPERIEURE
NO. 778-500
Monique Boyer, ménagère, résidente et domiciliée au 3879, rue Nordville, apt. 8 dans les cité et district de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 17 septembre 1969, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport en date du 11 septembre 1969 concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no. 31, palais de justice à Montréal, le 10ème jour de novembre 1969, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
NO. 778834
STEVE DART COMPANY, corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans la Cité de Montréal, le 10ème jour de novembre 1969, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
Division des Divorces
Greffier des Divorces
No. 5698
FRANÇOIS PAQUETTE, gentleman domestique et résident au no 6229 rue Dorval, dans les cité et district de Montréal.

MARGUERITE DESNOYERS, ménagère, épouse commune en bien dudit François Paquette, des cité et district de Montréal, actuellement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MARGUERITE DESNOYERS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de dix (10) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été déposée à la division des Divorces de Montréal, à son intention.

PRENES DE PLUS AVIS QU'À DÉFAUT par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 2 octobre 1969
Jacques Perron
Greffier

Me Roland Robitaille
avocat
504 Jean-Talon ouest, suite 8, Montréal
275-4254

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE
NO. 194149
COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corps politique d'incorporé, ayant son siège social à Québec, district de Québec et une place d'affaires au numéro 355 McGill, Cité et District de Montréal. P.Q.

LES BOURSES UNIVERSITAIRES EDUCIA INC.
corps politique d'incorporé, ayant sa principale place d'affaires au No. 1965 rue Bélanger E., Cité et District de Montréal. P.Q.

GUY SAVIGNAC, agent, domicilié et résident à 504 Ste-Dorothée, Ste-Dorothée, Laval. P.Q.

REAL GAGNON, agent, domicilié ailleurs à 7337 rue Beaudet, Ville St-Leonard, Montréal. P.Q. et maintenant de lieux inconnus.

CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint
Mes Dames, Guay, Dallaire & Fortin
500 St. Jean, Québec
Québec, P.Q. Québec
Avocats de la demandeuse

Ottawa enquête

OTTAWA (PC) — Le chef de police d'Ottawa, M. Ab-Cavan, a déclaré mardi que le rôle de trois membres de la Sûreté municipale d'Ottawa dans une bagarre qui a éclaté samedi à l'issue du match de football faisait l'objet d'une enquête.

Il a cependant précisé que les trois policiers, bien qu'en congé, agissaient bel et bien à titre d'agents de la paix au moment de l'incident. Toutefois, une enquête a été entreprise "pour tirer toute l'affaire au clair".

Le photographe à la pige Ted Grant s'est plaint de ce que son équipement photographique, d'une valeur de \$1.500, avait été endommagé et qu'il avait été frappé à plusieurs reprises au moment où il tentait de photographier la bagarre entre des spectateurs et des préposés à l'ordre au parc du Lansdowne.

Avis légaux - Avis publics

OLIVE LANGELE
AVIS est par les présentes donné que OLIVE LANGELE, garde-malade-auxiliaire licenciée, résident au 325 rue Juliette, Apt. 709 à Longueuil, district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret permettant de changer son prénom en celui de LANGELE.

MONTREAL, le 19 septembre 1969
L'avis
GHISLAIN LAROCHE

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable aux fins d'un meilleur aménagement des abords de la rue Saint-Jacques, élargie de certains immeubles situés entre la rue de La Gauchetière et le boulevard Dorchester. — C.S. 1140 — (er rapport)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 17 septembre 1969, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport en date du 11 septembre 1969 concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no. 31, palais de justice à Montréal, le 10ème jour de novembre 1969, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
NO. 777210
MARCEL MORIN, résident au 7029 rue St-Vallier, dans les cité et district de Montréal.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
YVON CHALIFOUX et DAME BERTHE CHALIFOUX, épouse de Yvon Chalifoux, autres tous deux résidents à St-Hubert, maintenant de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs YVON CHALIFOUX et DAME BERTHE CHALIFOUX, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 6 octobre 1969
Marius d'Amours P.C.S.M.

Mes VILLENEUVE PIGEON CLEMENT & GUILBEAULT
235 est. boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
NO. 777209
DAME ROSE BRODEUR-LEPINE, épouse séparée de Jean-Louis Lépine, résident à 7029 St-Vallier, dans les cité et district de Montréal.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
YVON CHALIFOUX et DAME BERTHE CHALIFOUX, épouse de Yvon Chalifoux, autres tous deux résidents à St-Hubert, district de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs YVON CHALIFOUX et DAME BERTHE CHALIFOUX, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Bref d'Assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 6 octobre 1969
Marius d'Amours, P.C.S.M.

Mes VILLENEUVE PIGEON CLEMENT & GUILBEAULT
235 est. boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERROIN, C.A.
2345 est. Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est. boul. St-Joseph
526-1661

Lucien Dahm, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. UGÈNE ROBIN, C.A.
JACQUES BOUTIN, C.A.
ANDRÉ ROUSSEL, C.A.
ANDRÉ H. VIAU, C.A.
J. SERGE GÉRAIS, C.A.
GERARD FORGET, C.A.
CLAUDE GENTIL, C.A.
WAGUIN BOUQUIN, C.A.
ANDRÉ FOURNIER, C.A.
ROBERT BELLEVOUE, C.A.
1440 o., Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

THORNE, GUNN & CIE
Incorporant
AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés
R.J.P. Downen, C.A.
D.P. Atkins, C.A.
D.M. Long, C.A.
H

St Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

RÉDUCTION! MANTEAUX EN CACHEMIRE...

La douceur du pur cachemire... c'est déjà la douceur de la chaleur, pour l'homme élégant. Importations d'Autriche. Coupe classique de tout temps et pour toujours,, épaules et cols finis à la main. Doublure en satin de belle qualité. Manteaux à la fois légers et chauds pour l'automne, même pour braver les grands froids canadiens. Bleu, gris, noir ou poil de chameau. (Couleurs: bleu ou gris seulement dans les succursales). Tailles 38-46. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Vêtements d'hommes, rayon 45, au rez-de-chaussée, Centre-Ville, Dorval, Rockland et Boulevard.

Ord. \$125..... **\$99**



TÉLÉPHONER À 842-6261 — HEURES D'OUVERTURE: CENTRE-VILLE ET SNOWDON 9 H 30 À 6 H; JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD, 9 H 30 À 6 H; JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 10 H.